

Si Nalliers m'était conté



- 1^{ère} partie:** Transcription intégrale du manuscrit de Mr. Moquelet, Nalliézais, (images rajoutées).
- 2^{ème} partie:** Extrait de "Poitou & Vendée" 1861 de B. Fillon & O. de Rochebrune, archéologues: (Co-édition de P. Robuchon, Fontenay-le-Comte, et Mme Clouzot et fils, Niort).
- 3^{ème} partie:** Chronique judiciaire, Cour d'Assises de la Vendée : "Affaire Véquand" (1853).
- 4^{ème} partie:** Résumé chronologique des dates et faits importants.

1^{ère} partie

Si Malliers m'était conté

(Manuscrit de Monsieur Moquelet, Malliégeois, milieu du XX^{ème}, date précise inconnue, images rajoutées)

Références:

Poitou et Vendée (Etudes historiques et artistiques d'après B. Fillon et O. de Rochebrune, archéologues. Niort (L. Clouzet, éditeur. Benjamin et Clémentine Fillon, Fontenay le 15 février 1865.

En 1565, l'Abbé de Brantôme et le baron d'Ardeley, cadets de la maison de Bourdeille en Périgord, se mettent à la disposition du Grand Maître de Malte "Jean de la Valette" menacé par Soliman II (20^{ème} empereur de la dynastie ottomane). Avant le départ, le 17 octobre, ils règlent leurs affaires et le baron d'Ardeley cède à Brantôme la terre de Malliers (héritage d'Anne de Vivonne, leur mère et reçu en échange une promesse de la somme de neuf milles livres, dont cinq était dus par André de Bourdeille leur aîné. L'abbé en donna connaissance au procureur fiscal de sa nouvelle Chastellerie, fit graver pour elle un sceau à ses armes et ne parait pas s'en être autrement occupé, étant bientôt parti pour son expédition lointaine.



Pierre de Bourdeille, dit Brantôme



D'or à deux pattes de griffon de gueules, onglés d'azur, posés l'une sur l'autre en contre-bande.
(Ces armes figurent à la salle des croisades du palais de Versailles)



Sceau de Montreuil (Malliers)

Le sceau: "D'or à deux pattes de griffon de gueules, onglés d'azur posés l'une sur l'autre en contre-bande" (C'est le sceau de la maison de Bourdeille).

Malliers dériverait peut-être du latin Natalis, nom porté par l'un de ses anciens propriétaires. Ce nom a pu être "Natalariac", "Naller", comme de "Nataliacu" on a fait "Mailhac" en Dordogne.

On ne possède aucun indice sur le nom antérieur du lieu qui ne commença à avoir un point central d'habitations qu'après la conquête romaine, la population ayant dû être disséminée jusque dans les endroits où sont les dépôts de cendres.

L'époque mérovingienne et carolingienne est marquée par quelques cercueils de pierre, une framée, des monnaies, une agrafe de fer étamée, une hache. . .



Dessin d'Octave de Rochebrune décrivant les huttes gauloises et les saronneries de l'Glot-les-Vases

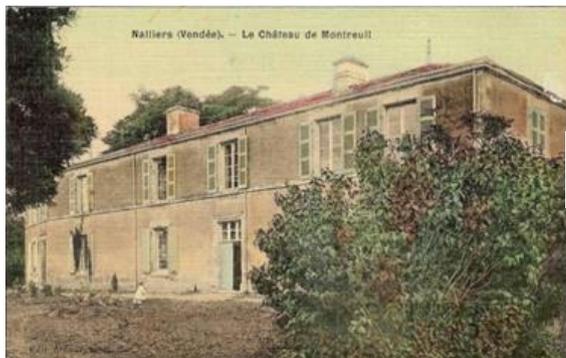


Barquette. Récipient d'argile cuite destiné à la dessiccation du sel.

Les chrétiens :

Le premier établissement chrétien de Malliers fut un petit monastère (*monastériolum*) dont le souvenir s'est conservé: c'est Montreuil porté encore par la maison qui fut le siège de la plus ancienne seigneurie du lieu. L'église dédiée à Saint-Hilaire était comprise dans ses dépendances.

Une douve régnait autour, englobant un certain nombre d'habitations. Cette enclôture s'appelait "la ville".



Le château de Montreuil au XX^{ème} siècle

Il y avait encore le prieuré de Saint-Denis de Chevrette (du XIII^{ème} siècle) dépendant de la chanterie de Luçon, le prieuré de Saint-Martin sous Mouzeuil (dépendant de Luçon), l'aumônerie de Saint-Blaise (dépendant de Saint-Jean de La Rochelle), la chapelle Saint-Pierre d'origine fort ancienne, mentionnée en ruine dans un document du XIV^{ème} siècle (emplacement inconnu), la chapelle Saint-François (sise dans l'ancien cimetière aujourd'hui école de filles), et la chapelle de la rivière de Saint-Martin sous Mouzeuil.

Malliers ou plutôt Montreuil, passa en mains laïques sous les carolingiens ou après les invasions normandes; mais, quoique la féodalité en eût fait un fief, il continua à payer la redevance à l'évêque de Poitiers dont dépendait directement l'église Saint-Hilaire. On trouve trace de cette redevance dans le Grand-Gaultier où il est dit qu'Amery de Malliers (mort en 1250) payait 5 sols au synode de la Sainte-Luce.

L'époque féodale:



LOYS CHASTEIGNER
SEIGNEUR D'ABAIN
ET DE LA ROCHEPEZAY.



Portrait de Louis XI, sculpté vers 1485, sur pierre de touche, par Laurana

Au XIII^{ème} siècle, les Chasteignier possèdent l'Gleau (il s'agit de l'Gleau-les-Vases) et réunissent Malliers (c'est-à-dire Montreuil) par le mariage de Thibaut Chasteignier avec Gérard de fille d'Amery. Le fief principal devint donc l'Gleau. Vers 1360, Marie Chasteignier apporte la Châtellerie de Malliers à Savary de Vivonne son mari. Les Vivonne les conservèrent deux siècles (donc jusqu'au milieu du XVI^{ème} siècle). À la suite de la guerre du "Bien public" (sous le régime d'Anne de Beaujeu), Malliers fut confisqué par le roi Louis XI (1466) qui le donna à Joachim Rouault, maréchal de France, qui le vendit aussitôt à Germain, son ancien propriétaire. Pendant ce court laps de temps où Malliers fit partie domaine royal, les habitants en profitèrent pour se faire exempter, moyennant la somme de 100 livres, du droit de guet et d'estage qu'ils devaient à leur seigneur ainsi qu'une contribution de 1000 anguilles perçue chaque année le jour de la Saint Denis.

Nota:

Afin de conserver à Montreuil son nom de fief principal, le détenteur de l'Gleau dut au sien jusqu'à la fin du XV^{ème} siècle une paire d'éperons dorés à chaque mutation de seigneur. Le 11 février 1566, Jean vend ses domaines du bas-Poitou à Louis Chasteignier, seigneur d'Abain. Après un long procès, Malliers échoit à Pierre Escot qui a donné son nom à certain gros boudin fait d'un hachis de lard et d'herbes fort prisé dans le pays encore aujourd'hui (en 1887). Malliers passa à Pierre Rat, seigneur de Salvart, président du tribunal de Poitiers qui posséda alors: l'Gleau, Malliers (Montreuil), le Breuil de Cru, la Court de Brillouet, la Court de Thir et Burgaultier. Le domaine de Malliers, rendu aux enchères en 1659 adjudgé à Jean-Baptiste Deloynes, conseiller au parlement de Metz, qui épouse la fille de Denis de Sallo, seigneur de la Coudraye de Luçon, conseiller au parlement de Paris, fondateur du "Journal des sçavants". Deloynes fit construire en 1672 sur l'emplacement d'une petite maison noble à "Cotine, une vaste demeure appelée "l'Gleau-les-Tours". On pouvait y voir 28 tableaux de maîtres: "L'adonis de Rubens" (actuellement à Florence), "Le souper de d'Emmaüs" de Philippe de Champaigne (au musée de Nantes) et "L'Actéon" de Titien'. Le 18 octobre 1673, Deloynes obtint de Henri de Barillon, évêque de Luçon, son suzerain, de transférer à l'Gleau-les-Tours le siège de la seigneurie qui depuis quatre siècles était à l'Gleau-les-Vases.

Plan cadastral Napoléonien de l'Gleau-les-Tours





Le souper d'Emmaüs de Philippe de Champaigne
Tableau qui fit partie de la collection de Jean-Baptiste Deloynes

En 1701, la seigneurie est vendue à Marie-Angélique d'Arcemalle, veuve de Josse-Gabriel de Rorthays, seigneur de Saint-Révéréd qui le vendit à son tour le 5 février 1712 à Charles-Paul Béchét seigneur de Biarge, originaire de Saintonge. Les descendants de celui-ci possédèrent l'Îleau-les-tours jusqu'à la Révolution. (Voir les dossiers de Mr. Martineau, notaire à Vallières sur le XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle).



Le blason de Charles-Paul Béchét "De sinople à la biche d'or."

Mais revenons à Montreuil. À la fin du XVI^{ème} siècle, il appartenait à Gabriel Cailhault, gentilhomme de la chambre du roi. Les armes de ce personnage qui fit relater la maison en 1593 se voient encore (en 1887) au-dessus de la porte d'entrée.

Les autres fiefs situés dans la circonscription de la paroisse étaient: La Motte de Vallières, (sur l'emplacement de l'école de garçons actuelle), le Porteau, le fief Solacias et Bapaulme, la Serberie qui appartient à l'historien Jean Besly, la Grenouillère, la Gogneterie, le fief Buffeteau, la Noue, dont l'hôtel était sur la place de l'église, le Champ-Canteau, le Rivière en Saint-Martin etc. . .

Le marais:

La portion de marais dans les limites de la commune est de 1200 à 1300 ha. Ce n'était, au VII^{ème} siècle qu'un marécage improductif. Les premiers travaux d'assèchement des Cinq Abbés (Abbayes de Saint-Maixent, l'Absie, Nieul-sur-l'Autise, Maillezais et de Saint-Michel en l'Herme) commencés sous Louis VIII (roi de 1223 à 1226), n'apportèrent que peu de changements à cet état. Ces domaines furent cédés aux cinq abbés par Pierre de Vulluire en 1200. Mais les canaux et chaussées qui se firent sous Saint-Louis-Philippe III le Hardi et Philippe IV le Bel et l'Achenau-le-Roi exécuté en 1283 sous Philippe III le Hardi, qui reliait la Vendée au Canal de Luçon produisirent d'excellents effets. Les travaux continuèrent sous le règne de Henri IV souvent dans des vues d'intérêt personnel (sociétés rivales). Les Hollandais contribuèrent à ces travaux, leur souvenir demeure (Canal des Hollandais et les termes de booth et contre-booth d'origine hollandaise). Booth devenu bot: chemin de terre relevé en bordure de canal. Longtemps un ruisseau "la Douve" dont le cours rectifié plus tard relia Vallières au Canal des

Hollandais, servit à transporter les grains de la plaine à Luçon et Marans ou venaient charger les navires de commerce. Le port fut jadis fréquenté par les marins (La Grenetterie= grenier d'attente).

Industries:

Deux usines fonctionnaient encore en 1887:

Une distillerie de betteraves à l'Isleau-les-Tours (voir délibération du conseil municipal de 1854)

Une usine de noir animal à Monsieur Blais au lieu-dit "le Paré" aux Grands prés près de la Douve. On y brûlait les os avec de la tourbe amenée de Maillezais par bateau. Elle employait une trentaine d'ouvriers spécialistes, surtout limousins.

D'autre part, le propriétaire du dépôt de cendres de l'Isleau-les-Vases a songé à l'utiliser comme amendement pour les terres du bocage et de longues files de charrettes vinrent longtemps chercher le précieux engrais pour l'emmener dans le bocage.

Vestiges de l'industrie humaine:

D'immenses dépôts de cendres (3 mètres d'épaisseur sur plusieurs hectares) existent à la jonction de la plaine et du marais. Ils reposent sur le bri. Parfois même, les couches de bri ont été apportées par le flot postérieurement aux premières couches de cendres, parfois même ces couches sont alternées et comme feuilletées. Le charbon mêlé à ces cendres est bien du charbon de bois brûlé. Les principaux dépôts sont situés à l'Isleau-les-Vases, et à l'Isle, mais aussi à la pointe du Lineau à Mouzeuil, à Luçon (au port), près du pont de Silly, à Saint-Martin-sous-Mouzeuil (au Both* de l'homme, terpe* à bâtir, le Jarl*, Aubin, les Terjaux*). Mais on trouve aussi ces dépôts tout le long du littoral de l'Atlantique, sur les côtes bretonnes et en Grande Bretagne.

Un peu d'étymologie:

- | | |
|---|--|
| { | terjaux: monticule |
| | terpe: élévation de terre |
| | jarl: lieu où on enferme les bestiaux près des maisons |
| | both: chemin de terre en bordure d'un canal |

D'après les recherches de Monsieur le Docteur Etienne Auger (vers 1857/1859), les cendres ont été déposées par couches successives, le plus souvent de minime épaisseur. On y trouve des fragments de terre cuite. Des huttes gauloises avec fondations rondes (pierraille et terre) ont été superposées à ces gisements. Des substructions de la période romaine ont remplacé parfois ces huttes. Ces fondations établies au-dessus des cendres impliquent l'existence bien antérieure de celles-ci. Les fragments de terre cuite (briquetages), ont été pétris et façonnés à la main avec de l'argile (bri) pris sur place; ils portent encore l'empreinte de doigts calleux. Ils ont éclatés en chauffant ou se sont exfoliés à l'humidité. Des amphores ont été trouvées dans les couches supérieures et proviennent de sépultures bien moins anciennes que les gisements de cendres où elles ont été creusées. Comme les couches de cendres recouvrent par endroits les huttes gauloises, il découle que la cause de production des cendres, quoique très ancienne comme origine existait encore à une époque rapprochée des temps historiques, peut-être même jusqu'à la période romaine.

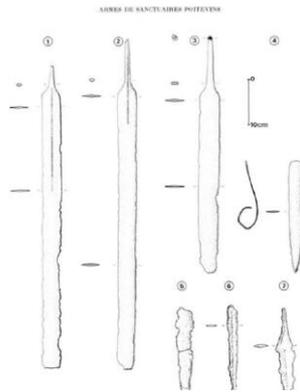
Une découverte importante a été faite par Mr. Auger en 1857 au sud-ouest du bourg dans un champ où il a mis à jour des constructions romano-gauloises d'une assez grande habitation et une petite chambre carré de 4 mètres de côté tout près de là. Cette chambre avait servi de sépulture. On y a trouvé des armes (épées du IV^{ème} siècle), des ustensiles, des monnaies (bronzes de la famille Flavienne), portant les noms de Constantin, Crispus, Constance, gourmettes de chevaux etc. . .

Une autre sépulture a été mise à jour à l'Isleau-les-Vases, petit réduit formé de cinq briques contenant cendres et ossements calcinés avec une épée brisée en 5 morceaux, un manche de couteau en os et 2 deniers d'argent (républicains attribués à M^r Cohen à l'interrègne qui suivit la mort de Néron en 68). Trouvés aussi à l'Isleau: 7 moyens bronzes de Vitelliers, etc. . . Une autre sépulture trouvée par Mr Marais, propriétaire datant du III^{ème} siècle contenait 4 vases de verre (dont 2 bouteilles carrées).

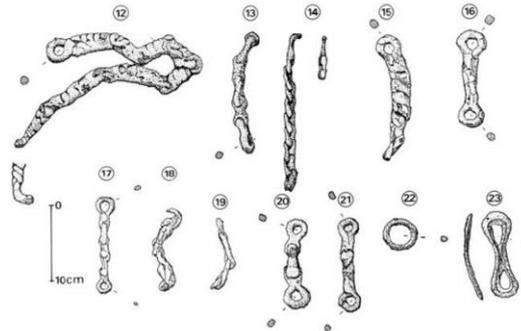


42 612

Sifflet en os orné de petits ronds concentriques



Épées retrouvée sur le site



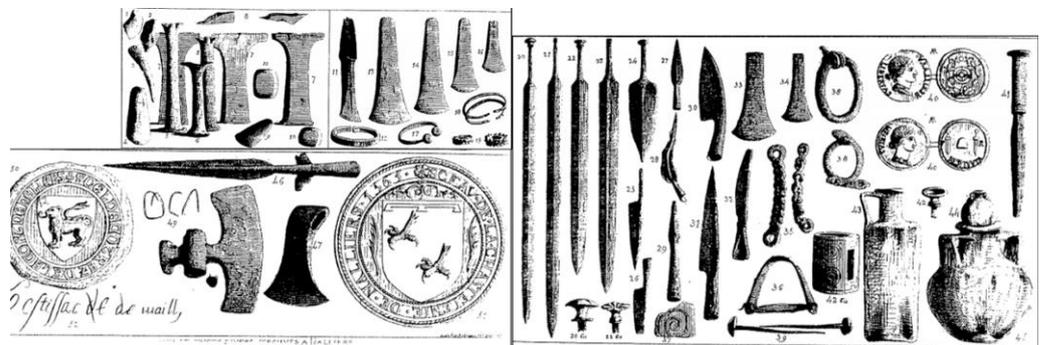
Éléments de suspension de fourreaux d'épées



Ustensiles de cuisine

Gallo-romains de Malliers

O. de Rochebrune nos. 1879



Médailles gauloises par Duchalais (article Fontenay p.7)

Autres points où existent des ruines romano-gauloises: le Grand-Pré, l'Isle, Nermoux, les Groies noires, les Cercles, le chiron du Puy-Letard, le champ de la Courpe en Cotine, le Pouzac, le Petit Crochet, les Maindreaux, etc. . . Ces quatre derniers points sont échelonnés le long du chemin vert (ou plutôt vers) ancien chemin des sauniers. Mr. Auger a constaté en ces lieux la présence de tuiles à rebords et de vaisselle de terre cuite ainsi qu'un sifflet en os orné de petits ronds concentriques.

Nota:

Monsieur Auger, Docteur à Malliers dont il est question dans ces études était propriétaire de la ferme de l'Isle, route des Kuttles et résidait dans une propriété située sur l'emplacement du champ de foire

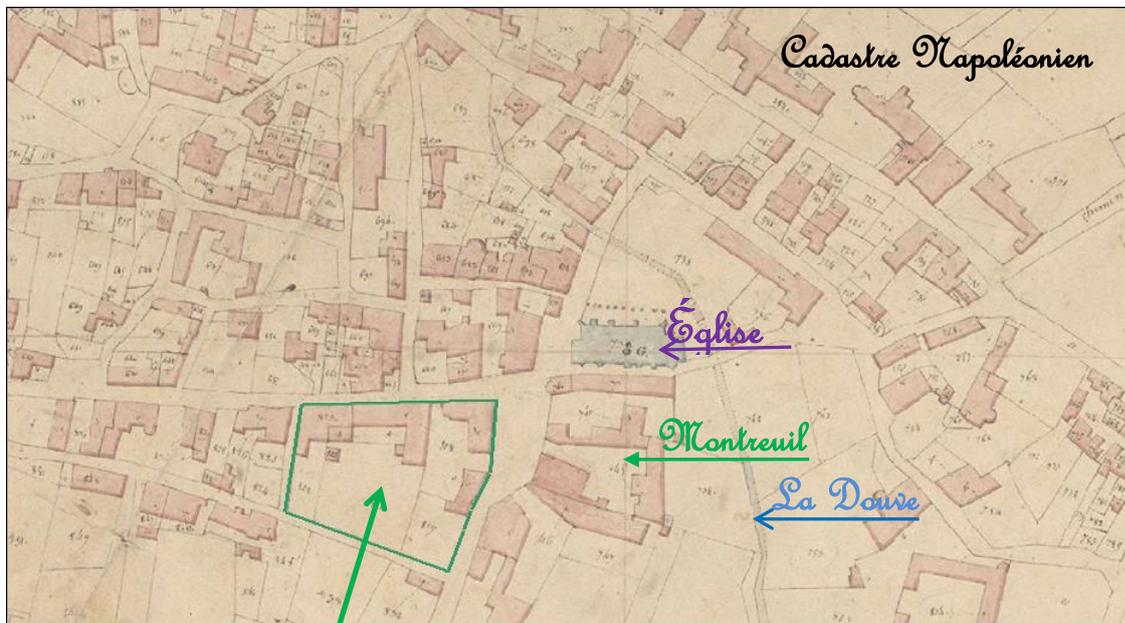
actuel de Malliers. Il n'exerçait pas. C'est en 1895 que la commune fit l'acquisition de ce terrain (voir ci-dessous la délibération du Conseil municipal, source archives départementales).

N° 47
Objet d'acquisition
d'un champ de
maïs - Pris
favorable.

L'an mil huit cent quatre-vingt quinze, le quatorze du mois de
juillet à sept heures du matin, le Conseil municipal de la commune
de Malliers, légalement convoqué par M. le Maire, s'est réuni au
lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.
Gyallard, maire pour une réunion extraordinaire.
Étaient présents M. W. Fleury, Eugène, Eugène, Auguste,
Guesin, Eugène, Émile, Louis, Louis, Louis, Louis, Louis, Louis,
et Guillaud, maire.

M. le Président communique au Conseil l'engagement
solennel de vente à la commune consenti par M. W. Fételle
Féger père, Guesin de Paris, demeurant à Champagne les
Marais et Charles Fételle, propriétaires de maisons aussi
à Champagne, agissant savoir, M. Fételle Féger en
qualité d'usufruitier et M. Charles Fételle en qualité de
premier propriétaire d'une maison située au bourg de Malliers
consistant en bâtiment d'habitation et de cuisine, cour et jardin
le tout clos de murs, porté à la section H du plan cadastral
sous les N° 218, 219, 220, 222 et 223 pour une superficie
totale de trente trois ares trente deux centiares et ce moyennant
la somme de dix mille francs, sous réserve au profit des
vendeurs de quelques matériaux de la dite maison.

Le Conseil, après en avoir délibéré,
Qu'il ait été promis de vente,
Qu'il soit pris des lieux.
Considérant
1° Que cette propriété située au centre du bourg couverte parfaitement
par un étendu un champ de maïs et qu'il s'agit au plus haut point
de profiter d'une occasion aussi favorable
2° Que le prix demandé n'est pas exagéré
Est d'avis à l'unanimité des membres présents
Que la commune soit autorisée à faire cette acquisition et que
M. le Maire de vouloir bien intervenir les formalités d'usage et
l'exécution prescrite.



Propriété de Mr. Auger (vendu à la commune de Malliers en 1895)
 Aujourd'hui "Place Saint Euxpéry" Et projet d'Antenne médicale en cours (2017)

On sait maintenant de façon certaine, mais seulement depuis 1950, l'origine de ces dépôts de cendres mélangés de terre cuite ou briquetages. Jusqu'à là, les chercheurs, Mr. Riocreux, conservateur du musée de Sèvres, comme Mr. Auger et tous les archéologues européens émettaient des opinions les plus fantaisistes sur la signification de ces vestiges archéologiques européens. Mais, l'ethnologie est venue au secours de l'archéologie. En 1950, le Docteur K. Riehm fit le rapprochement entre les descriptions des salines du Menga en Afrique noire et les fragments d'outils et de réception qu'il étudiait dans les dépôts de Halle-sur-Saale, en Lorraine.

À 2000 ans de distance, les fabricants du sel d'Afrique noire ont retrouvé la technique utilisée en Gaule pré-romaine. Il n'est pas douteux que dès la fin de la préhistoire, le sel a joué un grand rôle économique et l'industrie du sel a dû être très active depuis les âges du bronze et du fer en Europe (3000 ans avant J.-C.) Ces "briquetages" désignés sous le nom de "four à augets" servaient à la fabrication de pains de sel par séchage. Un tel besoin de sel correspondait sans doute à la fois à une exportation directe et à la fabrication de conserves alimentaires telles que porcs et poisson séchés.

L'industrie des salines

Références:

Extrait de l'histoire de la Bretagne, publié sous la direction de Jean Delumeau en 1969 chez E.D. Privat, éditeur, Rue des Arts à Toulouse avec la collaboration de Pierre Roland Griot, Directeur de la Circonscription des antiquités préhistoriques des pays de Loire.

Page 77. Chapitre industrie:

Il y a quelques briquetages datant du bronze final dans la région de la presqu'île Saint-Gildas au sud de la Loire ou d'autres à l'entrée de la Manche, contemporains de quelques sites particuliers du Grégorrois. Puis, on trouve sur le littoral atlantique, dans les dunes littorales, une quantité de restes d'appareillages très compliqués à partir de la région d'Audierne, en particulier autour du golfe du Morbihan. Communément appelés "fours à augets", ils ont souvent livré des tessons de céramique permettant de les assigner en général à la fin de l'indépendance gauloise. Ces briquetages sont caractérisés par les augets: troncs prismatiques, fabriqués par le pliage d'une mince feuille d'argile. Les fours semblent avoir été bâtis selon les mêmes principes: des barres d'argile pétries à la main, soutenues ou non par des baguettes de bois, étaient posées au-dessus de fosses servant de foyer. Dans les cas les plus complexes et les plus fréquents, une véritable charpente constituée de bois et d'argile formait une sorte de grille sur laquelle étaient sans doute posés les augets remplis du sel destiné à être séché sous forme de pains. Les briquetages marquent donc une étape de conditionnement d'une marchandise. Mais voyons comment opèrent encore les noirs du Manga, en Afrique (le pays Manga se situe au nord du lac Tchad).

Référence:

"Les bouilleurs de sel" par Pierre-Louis Gouletquer, chargé de recherches au CNRS (extrait de "Sciences et Avenir" n° 328 de juin 1974).

Les bouilleurs de sel

C'est au Manga que se trouvent les installations les plus proches de celles qui ont été datées des âges du bronze et du fer en Europe. Le but essentiel est d'obtenir une saumure suffisamment concentrée pour que l'évaporation définitive qui doit aboutir à la cristallisation du sel ne soit ni trop longue, ni trop coûteuse. Dans les marais salants actuels, cette application s'effectue par simple évaporation naturelle. Mais au Manga, la concentration initiale de l'eau est faible. Lavées dans des paniers filtrés, les terres lessivées sont rejetées sur des monticules tandis que la saumure est entreposée dans des bassins circulaires. L'évaporation se fait sur des fourneaux entre les parois desquels se dressent des piliers verticaux en argile soutenant des récipients grossiers. Pendant vingt-quatre heures, les ouvriers s'activent allant des filtres au bassin, puis du bassin au fourneau sur lequel ils versent à l'aide d'unealebasse la saumure brunâtre qui s'évapore en bouillonnant. Lorsque les blocs de sel sont enfin terminés au lever du jour, le fourneau est brisé à coups de hache. Les pains de sel sont alors sortis brûlants des décombres fumants. Emballés dans des filets de feuilles de palmiers doum tressés (poussent sur une large bande du Sahel), ils sont acheminés à dos d'âne vers le Nigeria où ils seront vendus, débités en petits morceaux, sur les marchés.

Quel que soit le sel obtenu, il est loin de rappeler le sel de table auquel nous sommes habitués. Les théories selon lesquelles le "briquetage" aurait servi à purifier le sel ont peu de chances de se voir un jour vérifiées. Rejetés sur les côtés des fourneaux d'argile cuite après la destruction de ceux-ci, les fragments d'argile cuite, les morceaux de piliers, tessons de moules, blocs provenant des parois s'accumulent en tas parfois impressionnants. Des milliers de pièces s'entremêlent en un dépôt inextricable.

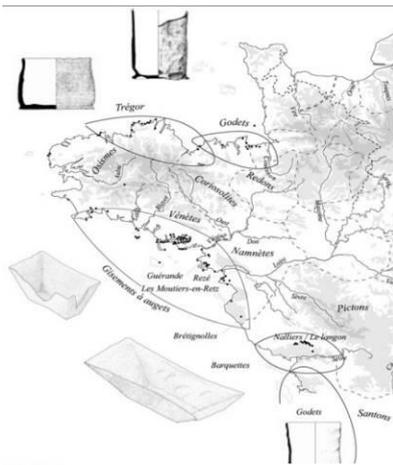
Ce sont de tels dépôts qui ont été appelés autrefois "briquetages" par les habitants de la vallée de la Seille, en Lorraine, à une époque où, couverts de végétation, ils n'étaient plus que des îlots disséminés dans les marais et dont on ignorait l'origine.

Nous voilà donc renseignés sur l'origine des lieux-dits: l'Île et l'Îleau à Malliers.

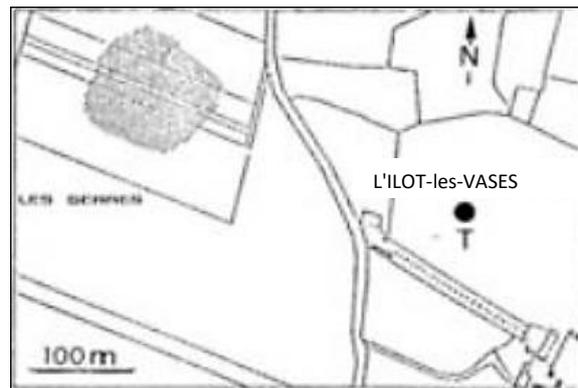
L'apparition de la civilisation gallo-romaine en Europe occidentale a entraîné sinon l'extinction complète de briquetages, du moins un ralentissement très sérieux à leur activité. Dans leur majorité, les briquetages ont disparus; les marais salants pavés de tuiles romaines de Guérande se sont maintenus ou les "cuves à garum" (1) de la baie de Douarnenez". Ce n'était d'ailleurs pas la seule méthode d'extraction. Sur la côte méditerranéenne, on a très tôt recueilli le sel dans des marais salants tandis que le sel gemme était exploité par mine dans le Salz kammergut. D'autre part, les cuvelages découverts aux Fontaines salées près de Vézelay prouvent que les sources salines étaient exploitées dès l'époque de Kallstatt (2) (1^{er} âge en Europe).

(1) garum: antiquité romaine, sauce très salée relevée de déchets de certains poissons que l'on faisait macérer dans le sel.

(2) Kallstatt: bourg d'Autriche dans le Salz kammergut; salines; station préhistorique.



Carte de répartition par type de récipients à dessiccation, et genre de population au 1^{er} siècle avant notre ère. © Nicolas Rouzeau



Localisation approximative du gisement de l'Îlot les Vases

Le chemin vert (ou plutôt vers, chemin qui mène vers la côte de sel)

Des chemins peu fréquentés sillonnaient la lande dans toute sa longueur ou menaient d'une bourgade à l'autre. La principale de ces voies de communication, appelée "le chemin vert" dans tous les anciens titres, venait de Niort, passait par Sérigny, Lesson, Nieul, Puy-Setard et se réunissait avant d'entrer à Fontenay (Fons, Fontanacum) au vieux chemin des sauniers venant de Poitiers et se dirigeait ensuite par Petosse et le Grand Vauzay vers Mareuil. Là, le chemin vert bifurquait: une branche vers Talmont et Gard, l'autre vers Saint-Gilles. Le chemin des sauniers se séparait du chemin vert au-delà de Petosse, près du lieu appelé "l'Abbaye", laissant Luçon sur sa gauche, traversant le Lay à Port-la-Clay vers Longeville et par Curzon, gagne Bacciacum (St. Vincent sur Gard). Ce qui frappe surtout en suivant sur la carte d'État-Major, le parcours du chemin vert dont l'origine remonte à la plus haute

antiquité et qui ne porte pourtant aucune des traces propres aux voies romaines, c'est le caractère celtique de la plupart des noms de bourgs qu'il traverse et qui ont par conséquent été fondés depuis sa création. En certaines parties, il disparaît sous les cultures, Il n'en est pas moins facile de le suivre car il est toujours de limite aux paroisses situées de chaque côté de son passage. Même remarque au sujet des centres d'habitations placés sur le chemin des saumiers (Thiré: localité celtique, Charzay, Arty, Ardin, et une foule de villages d'origine celtique. Sur le parcours du chemin vert, au point de jonction des territoires respectifs de Mouzeuil, Malliers, Saint-Etienne, et Pouillé était alors (au temps de l'indépendance gauloise), le lieu de réunion de la population du pays. Son souvenir est rappelé aujourd'hui par le nom de "Folie" que porte une métairie sur le versant d'un coteau regardant l'ouest (Folie, champs fous, champs follets, Féole, Féolette ...= lieux de rassemblement consacrés au culte druidique et toujours orientés vers l'ouest).

Ce chemin vert (toujours d'après Fillon et Rochebrune), paraît avoir été très fréquenté au Moyen-Âge par les gueux et les bohémiens et eût son hôtellerie des Calourets et des Coquets (vagabonds): c'est l'Amône Sant-Blaise situé près de la "Corde" qui sépare Malliers de Mouzeuil (Saint-Martin faisant partie à cette époque de la paroisse de Malliers). Le chemin de Fontenay à Malliers passe à côté. De l'autre côté de la Corde, vis-à-vis de l'Amône, est le domaine de la Barre. Deux autre lieux de refuge des Calourets étaient le "Porteau" (Portail actuellement) dépendant de la Commanderie de Féolette, ordre de Saint-Jean de Jérusalem et la "Maison franche" appelée "France" actuellement (à gauche en allant vers Fontenay).

Un peu de toponymie:

- luc: bois sacré
- herm: terre inculte, lieu désert
- balingue: lieu de réunion
- carn, cairn, carnac, carnau, garnau: amas de pierres
- le breuil de cux: le bois sacré
- pierre fade, fadetterie: comme "La Folie", lieu de rassemblement des peuplades celtiques, toujours orientées à l'ouest.
- Tonnelle: point de mire des gaulois au moyen de signaux.
- châtelier: lieu de défense du IV^{ème} siècle au moment des invasions barbares.
- boisse: de buscus, buis (lieu planté en buis
- martrais: lieu où les sépultures sont abondantes, ou couverts de débris romains (du latin martreium)
- le champ malois: le champ maudit.



Anecdote sur l'Isleau-les-Tours Histoire de Jean de Lauspitault,

Né en 1788, d'une famille de vieille bourgeoisie.

À la suite d'un mariage manqué, grâce à sa mère, il vécut isolé, casanier, comme un vieil avare et laissa tomber le château en ruines

Épisode de la navarit (maison roulante de berger où ce dernier couchait près de son parc à moutons).

C'est dans une navarit peinte en rouge qu'il fit le voyage de Bourbon-Vendée (Nom donné à La Roche-sur-Yon, d'avril 1814 à avril 1815 sous la Restauration, puis de juin 1815 à la proclamation de la république en 1848) pour le jury d'assises.

La nuit du 19 au 20 décembre 1853, des gens de Malliers pénétrèrent au château, l'enveloppèrent avec un vieux jupon de sa mère trouvé sur place, troué, et remplirent 3 sacs à blé de trésors d'argent. Mais "Phitu" avait tout vu par les trous du tablier et bientôt les coupables arrêtés furent condamnés au baign. Un seul devait revenir huit ans après. "Phitu" ne les avait même pas dénoncés. Il mourut le 9 mars 1856.



Choix d'extraits des registres de délibérations du conseil municipal de Malliers

1838: Entretien du corps de garde: bâtiment cantonal de la garde nationale, entretien des caisses et des armes. Traitement du curé et du vicaire, achat d'objets du culte.

1850: Délibération relative à la création du chemin de Chaillé.

1852: Le conseil vote 50 francs pour la statue de Napoléon et émet le vœu que l'Empire français soit rétabli, (il le sera à la fin de l'année, le 2 décembre par le fameux coup d'État.

Citation de Mr. Auger, maire: . . . "À l'homme illustre qui a pacifié la Vendée et doté la France des lois qui la régissent".

1857: Délibération relative à l'installation d'une fabrique de noir animal à la tannerie de Mr. Blais, au lieu-dit "le Pavé" et achat de 2 ares de terrain pour l'établissement d'un chemin.

1864: Autorisation accordée pour l'installation d'une distillerie de betteraves à l'Isleau-les-Tours par Mr. Renaud & Compagnie.

(Page 160). "Je le jure". Déclaration de fidélité à l'Empereur et d'obéissance à la Constitution.

1868: Délibération relative au passage à niveau et au pont de chemin de fer. Tous les habitants de Malliers sont allés protester à Fontenay-le-Comte, auprès du Sous-Préfet pour créer un passage à niveau au port (cinq passages seulement pour 14 chemins coupés par la voie ferrée).

Importance du port mentionnée: commerce avec Fontenay, Marans et Luçon (bois, engrais).

1871: (La gare n'est pas encore construite). Demande d'ouverture immédiate d'une station de chemin de fer.

1875: (3 octobre). Concernant la "vaine-pâture", une parcelle des "Prises-Raymond", appartenant à Mr. Gauducheau ne peut être considérée comme close (fossé insuffisant) et doit restée soumise à la vaine pâture (il s'agissait de poursuites contre Mr. Fleurisson pour pacage de bestiaux dans la dite pièce de pré), le mode de jouissance de la vaine pâture étant établie de temps immémoriaux.

Nota: C'est à la fin du XVII^{ème} siècle que Marillet, médecin de Fontenay, introduisait la luzerne en Vendée. La vulgarisation de cette culture et des prairies artificielles a mis fin au "parcours", (de la "caravane") et aux pratiques communautaires dans la plaine. La vaine pâture disparaît en 1889 à Saint-Cubin", en 1896 à Pouillé, en 1898 au Langon, en 1906 à Saint-Jean-de-Beugné et seulement en 1957 à Petosse, commune isolée dans la plaine et n'ayant pas de prairies naturelles. Nous n'avons pas trouvé la délibération pour Nalliers.

1875: (n°1) Création du chemin de la gare.

(n°50) Avis sur la construction du barrage sur la rivière "La Vendée" au Roc St. Luc (influence sur le niveau d'eau dans le marais).

(n°68) Adjudication des bords communaux: Champ Canteau, Pidreau, Fleury, Faillée commune Oregnaï, (encore appelés chaussées).

1879: (n°71 du 10 décembre) maison d'école de Chevrette.

1882: (janvier) Acquisition de la ferme de la Motte pour construction d'une maison d'école (Mr. Guillaud, maire), 9596 francs à Mr. Bonnet Henri à St. Martin-sous-Mouzeuil. Emprunt de 9500 francs à la Caisse des dépôts et consignations.

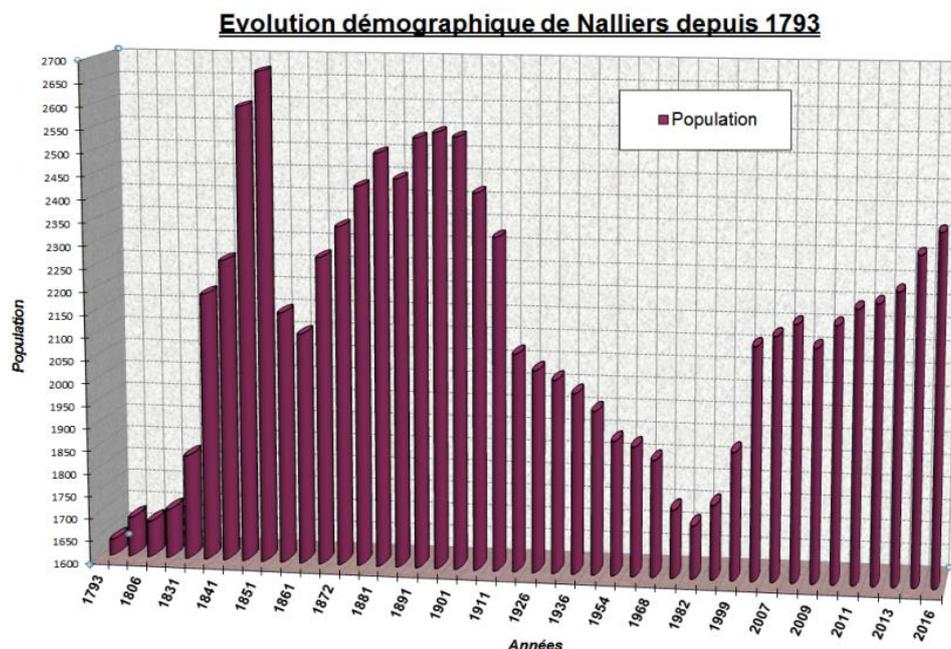
1895: Acquisition du terrain de Mr. Auger (33 ares 3ca) pour la création d'un champ de foire (emprunt de 12000 francs).

1913: Projet d'éclairage électrique renvoyé à la commission pour étude. (La guerre a reporté la réalisation qui ne s'est faite qu'en 1922).

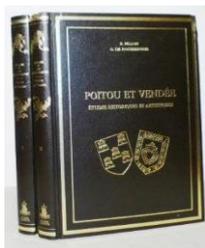
1956: Service d'eau: adhésion au Syndicat de la plaine de Luçon.



Statistiques: graphique montrant l'évolution de la population de Nalliers (mis à jour & en forme en 2017)



2^{ème} partie



Transcription d'un extrait de "Poitou & Vendée"

(1862)

Par B. Fillon & O. de Rochebrune, archéologues:
(Co-édition de P. Robuchon, Fontenay-le-Comte et Mme Clouzot et fils, Niort.)



Benjamin Fillon



Clémentine Fillon



Octave de Rochebrune

Benjamin Fillon, né le 15 mars 1819 à Grues et mort le 23 mai 1881 à Saint-Cyr-en-Talmondais, est un juge républicain, numismate, archéologue et érudit poitevin. Il épouse le 10 février 1863 sa cousine Clémentine Fillon (née à Nalliers le 27 février 1830), fille de Joseph René Fillon, notaire à Nalliers.

Octave de Rochebrune (1824-1900) Né au Château de Terre-Nouve, passionné par l'histoire et à une âme de collectionneur. Sculpteur à ses heures perdues.

Extrait concernant Nalliers

Ces vestiges se présentent sous la forme d'immenses dépôts de cendres, dont quelques-uns ont parfois près de 3 mètres d'épaisseur et couvrent plusieurs hectares (1). Les dépôts sont toujours placés à proximité d'un petit cours d'eau, au point de jonction de la plaine et du marais, ou sur d'anciens ilots et toujours aussi ils reposent directement sur le *bris* (terre glaise compacte et stérile laissée par la mer lorsqu'elle couvrait le golfe des Pictons). Parfois même, les couches de bris ont été apportées par les flots postérieurement à la mise en place des premières couches de cendres; de sorte que les assises inférieures de certains monceaux sont alternativement composés de ces deux éléments et comme feuilletés. Ailleurs, la terre glaise s'est amoncelée autour de ces dépôts, et fait que leur base est comme plongée dans une fosse. Ors tout concourant à démontrer que, depuis plus de trente siècles, les eaux de l'océan permanentes ne se montrent plus à l'état permanent dans ces parages, il faut en conclure que les couches les plus basses remontent à cette date reculée (2). Les dépôts les plus considérables que présente le territoire de Nalliers sont à l'île et à l'îleau-les-Vases, précisément sous les ruines du manoir de Brantôme: mais il s'en trouve d'autres à la pointe du Lineau, commune de Mouzeuil, à Luçon et dans divers autres endroits, situés autour de l'ancien golfe (3).

Plusieurs opinions ont été émises sur la nature de ces cendres. Les uns les croient produites par la combustion de tourbes, mêlées de terre, prises sur place; opinion insoutenable, puisqu'il n'y a pas de tourbes dans la contrée. D'autres en font des restes d'habitations lacustres, et par conséquent une agglomération de débris de torchis et de détritiques de branchages, réduits par la décomposition à l'état de lignite, et parmi lesquels sont mêlés des résidus de foyers. Quant à nous, nous y voyons tout simplement de la cendre ordinaire. Voici du reste ce que nous écrivait le 27 décembre dernier Monsieur Meillet, chimiste de Poitiers, bien connu des archéologues, par ses travaux sur les produits de l'industrie des races primitives.

(1) Plusieurs de ces dépôts sont cependant beaucoup moins considérables. Quelques-uns ont tout au plus une quinzaine de quinze mètres de largeur. Il en est de cette dimension qui sont de forme ronde.

(2) L'article du "Marais du Mazeau" page 9.

(3) Les lieux des environs de Nalliers où il existe des cendres sont ceux-ci:

- Commune de Nalliers: "L'îleau-les-Vases", "le Port", "l'île", et un autre point près du pont "de Silly".
- En Saint-Martin sous Mouzeuil: "le both de l'homme", "la terpe-à-bâtir" (Terpe signifie élévation), "le jard- aubin" (jard: lieu ou enferme les bestiaux près des maisons).
- En Mouzeuil: les Terjaux" (monticule).

"Les analyses chimiques et mécaniques des matières que vous m'avez envoyées ont donné les résultats suivants:

"J'ai séparé au tamis une matière fine et grise, qui a tous les caractères des cendres de nos foyers. J'y ai trouvé absence à peu près complète de sels solubles (sulfates, carbonates et chlorure de potassium), ce qui explique si ces matières sont exposées au contact de l'air, et ont été souvent lessivées par les eaux d'un marais ou par les pluies.

"En revanche, les sels insolubles (silicates, phosphates, oxydes de fer, de magnésie) s'y rencontrent dans des proportions que je n'ai pas dosées d'une manière absolue, mais qui m'ont offert des résultats analogues à ceux qu'on obtiendrait par l'incinération de bois légers tels que l'aulne, le tremble, le peuplier. La partie restée sur le tamis se compose de morceaux de charbon et de particules de terre argileuse cuite, comme il s'en produit dans les foyers accidentels qu'on établit en rase campagne. Cependant, beaucoup de fragments par leur apparence feuilletée pourraient donner à penser que dans ces brasiers, on a pu cuire de la terre façonnée et pétrie de main d'homme, ou que des objets de terre cuite y ont séjournés et s'y sont brisés et exfoliés".

"Un autre fait à signaler, c'est que le charbon mêlé aux cendres est bien du charbon de bois brûlé, et non le résultat de cette espèce de carbonisation qui se produit dans les végétaux sous l'influence d'un long séjour dans une terre humide (lignite)"

"Si ceux-ci qui ont émis cette dernière opinion, au lieu de s'en tenir à un examen superficiel, s'étaient donné la peine d'analyser le produit, ils auraient vu, en effet, que le charbon, résultant d'une combustion quelconque, quel que soit d'ailleurs son ancienneté, se comporte à la distillation d'une manière tout à fait différente de celui qui vient de la décomposition lente des bois. Le vrai charbon, sorti des foyers, ne donne si vieux qu'il soit que de l'eau et des traces d'acide carbonique; au lieu que les substances résultants de l'altération des végétaux, soumises à la même opération, donne des matières à l'odeur fétide et de l'acide acétique. Or, vos charbons appartiennent incontestablement à la première catégorie.

Les analyses opérées par d'autres chimistes ont constaté l'existence, dans les cendres de Nalliers, une certaine quantité de sels solubles; mais il y a lieu de croire que les échantillons envoyés avaient été pris aux couches inférieures des dépôts, où l'action de l'air et de l'eau s'était moins fait sentir, tandis que celui communiqué à Mr. Meillet provenait des couches supérieures.

Le doute n'est donc plus permis, aujourd'hui, sur la nature des débris gigantesques; il n'en n'est pas ainsi en ce qui concerne leur origine. Aucune des hypothèses formulées à cet égard, jusqu'à ce jour ne nous paraît satisfaisante. Nous n'essayerons point toutefois d'en émettre une nouvelle, tout aussi contestable sans doute, et nous nous contenterons de consigner ici ce que nous a révélé une étude attentive et répétée des gisements, dans laquelle nous avons été beaucoup aidé par Mr. le docteur Etienne Auger, qui, depuis longtemps, porte son attention sur le sujet, et qui recueille avec le plus grand soin tout ce qui se rattache à l'histoire de son pays natal.

Les tranchées ouvertes sur un grand nombre de points, nous ont appris:

1°= Que les cendres y ont été déposées par couches successives, le plus souvent de minime épaisseur.

2°= Que certaines de ces couches sont beaucoup plus mélangées de charbon que les autres.

3°= Que la plupart des fragments de terre cuite proviennent d'ustensiles dont nous parlerons ci-après.

4°= Que les huttes d'origine gauloise (leurs fondations sont de forme ronde, bâties avec des pierres et de la terre) ont été superposées à ces gisements.

5°= Que les constructions de la période romaine ont remplacé en plusieurs endroits ces huttes.

6°= Que, pour établir les deux genres de constructions dont il s'agit, on a fait parfois des tranchées dans la couche de terre végétale étendue au-dessus des cendres, ce qui implique l'existence bien antérieure à celles-ci.

7°= Que les objets réellement contemporains des dépôts sont des ustensiles qui vont-être décrits, des tessons de poteries noires et mal cuites, analogues à celles des cavernes et des tumulus et un petit nombre d'instruments en silex grossièrement taillés (Objets N°1 et 2 de la planche).

Les ustensiles de terre cuite qui se trouvent en si grand nombre dans les cendres de Nalliers, ainsi que dans d'autres dépôts du même genre, sont de trois sortes. Ce sont d'abord des tiges rondes ayant ordinairement 6 cm de diamètre, et une longueur variant de 25 à 30 cm. L'extrémité inférieure s'épate fortement, afin de servir de point d'appui, tandis que l'autre plus mince, se divise en trois pieds d'égale hauteur, posés en triangle. (N°5 de la planche). Quelques-uns de ces objets sont terminés, au contraire, à leur extrémité supérieure, par quatre protubérances au lieu de trois, ou par une sorte de croissant aplati (N°6). Trois spécimens de la seconde série d'ustensiles, sont figurés au N° 7 de la planche. Leur hauteur moyenne est de 25 cm, leur longueur, à la partie supérieure est de 13 cm, et leur épaisseur de 6 à 12 cm. Comme on trouve ordinairement ces objets en très mauvais état, nous avons cru d'abord qu'ils se composaient d'une arcature reposant sur deux piliers; mais nous avons reconnu depuis notre erreur, consignée à la page 10 de "*L'Art de terre chez les Poitevins*". Il est encore plus difficile de dire quel était l'aspect exact des ustensiles de la 3^{ème} espèce. Tout porte à croire cependant que c'était des petits récipients, en forme de parallélogrammes à parois très minces, ou plutôt ressemblant à des cartes à jouer, dont les quatre côtés ont été pliés et relevés ensuite. Ils ont environ 8 cm de long, 5 cm de large, sur 4 cm de hauteur. Il nous a été impossible d'en retrouver un seul entier. Des fragments sont reproduits au N°8. Tous ces objets ont été pétris et façonnés à la main, avec l'argile prise sur place; plusieurs portent encore l'empreinte de doigts calleux. Ils sont en général, assez mal cuits; mais ils ont subi à plusieurs reprises, l'action du feu. Leur couleur, naturellement rouge, a tourné parfois au brun foncé. Presque tous ceux de la seconde et troisième catégorie, ont éclaté en chauffant, ou se sont exfoliés au contact de l'humidité. Leur surface, qui présentait seule une assez grande résistance, une fois tombée par lames, le reste s'est immédiatement brisé en une infinité de morceaux. Cette séparation des parties opérée, les fragments des surfaces ont eu l'apparence de plaques très minces, de formes variées, ce qui a fait croire à l'existence d'une multitude d'instruments, tandis qu'il n'y a jamais eu, en réalité, que trois espèces.

On s'est souvent demandé, depuis des années, quel avait été la destination de ces objets. Selon quelques-uns, ce sont des supports de planchers de cabanes gauloises, hypothèse inadmissible sous tous rapports; selon d'autres, ils ont joué le rôle de pernettes dans des fours à potier gallo-romains (1). Pour que cette seconde opinion pût être acceptée, il faudrait d'abord qu'on trouva en grande quantité sur les lieux, comme sur l'emplacement des autres poteries antiques, des débris de vases contemporains mal réussis, tandis qu'il n'y en a pas trace. Les quelques morceaux de poteries noires celtiques, qui sont mêlés aux cendres, portent toute la trace d'un assez long usage, et les vases de la période romano-gauloise, qu'on rencontre dans les couches supérieures, sont au général en travers de restes de constructions élevées après coup, ou proviennent de sépultures bien moins anciennes que les gisements où elles ont été creusées. Plusieurs amphores, dont le goulot a été brisé, ont particulièrement cette dernière origine (2).

Mr. Riocreux, le savant conservateur du Musée de Sèvres, "Si j'ai bien compris vos raisonnements à l'endroit des piliers de terre cuite que recèlent les cendres de Nalliers, nous dit-il dans une lettre datée du 17 de ce mois, ils ne peuvent, en égard à la période reculée à laquelle on doit raisonnablement les rapporter, être considérés comme des instruments de l'art du potier, ce qui impliquerait une pratique de cet art déjà fort avancée, non plus que des appareils destinés à servir d'assises à des habitations lacustres. Partant de ces deux exclusions, *sur lesquelles je suis entièrement d'accord avec vous*, il faut trouver une autre solution, et c'est après m'y être appliqué, que je vais vous proposer la suivante"

Dès que l'homme ait appris à confectionner, pour ses besoins journaliers, des vases d'argile, il dû également aviser aux moyens d'en tirer parti pour la cuisson de ses aliments. Donc, si l'on prête attention à la forme de vos cylindres, à leur épatement vers la base, à leur parfait aplomb, ainsi qu'à leur trifurcation de leur sommet, n'arrive-t-on pas à reconnaître dans ces instruments des supports propres à recevoir et à exposer l'action du foyer domestique des vases dits celtiques?"

Deux objections sérieuses peuvent être faites à l'explication très ingénieuse du reste, donnée par Mr. Riocreux, et qui peut mettre sur la trace de la vérité. La première repose sur l'immensité du nombre de ces ustensiles. La seconde sur ce qu'on en rencontrerait de semblables ailleurs que dans les dépôts de cendres, s'ils avaient été des ustensiles à l'usage du foyer domestique.

Quel que soit d'ailleurs l'opinion qui finisse par prévaloir, on en sait assez désormais, pour affirmer que nous nous trouvons là en présence de vestiges remontant au moins quant à leur masse générale, à **trois mille années**. Ce qui va suivre, aidera encore à démontrer que cette évaluation, loin d'être exagérée, est probablement au-dessous de la réalité.

- (1) *Note sur divers objets de poterie gallo-romaine, par O. de Rochebrune, dans le Bulletin de la société des antiquités de l'ouest, 1856, page 18.*
(2) *Des amphores ayant subi la même mutilation, ont été retirés de sépultures de la même période, dans diverses contrées de la France et de l'Angleterre.*

II

Nous avons dit, il y a un instant, que nous avons constaté, à l'Ille et l'Illeau-les-Vases, la présence de fondations de quelques huttes rondes, d'origine gauloise, creusée dans la couche de terre végétale qui recouvre les dépôts, et pénétrant dans la partie supérieure de ceux-ci. Il arrive parfois, néanmoins, que les traces de substructions sont recouvertes de couches de cendres apportées après coup, de sorte qu'il faut en conclure que ces couches sont postérieures à l'établissement des huttes; d'où découle cette autre conséquence que la cause de production des cendres, quoique très ancienne comme origine, existait encore à une époque rapprochée des temps historiques, si même elle ne s'est pas maintenue jusqu'à la période romaine (1).

Pour nous rendre compte de l'âge des huttes rondes, nous avons fouillé avec soin l'emplacement de l'une d'elles, et nous avons recueilli, à travers ses restes, deux fragments de hache en silex poli (*N°9 de la planche*), un andouiller de bois de cerf, détaché et façonné de main d'homme, et bon nombre de tessons de poteries noires, mal cuites, semblant remonter aux derniers temps de l'âge de pierre. Or, ces habitations ayant été établies, en certains endroits, sous deux mètres de cendres, il en résulte la preuve que de nombreuses générations ont précédé, en ces lieux, celles qui les ont bâties.

Les objets de l'âge de pierre, sans être très communs dans les autres parties du territoire de Nalliers, s'y rencontrent pourtant quelques fois. Ce sont, en général, des haches (N°4), des marteaux (N°10), des couteaux, des instruments en os, en bois de cerf, etc...

III

La période, désignée sous le nom d'âge de bronze, a fourni un plus riche contingent. Les *N° 11.12 et 18* en proviennent. Quant aux haches, *N°13, 14, 15 et 16*, elles faisaient partie d'un dépôt de huit armes ou ustensiles semblables, mais de quatre dimensions différentes, déterrées entre Mouzeuil, bourg voisin de Nalliers, et le hameau de Thorigny. (*Collection de Rochebrune*).

Les deux derniers siècles de l'indépendance gauloise sont représentés par le bracelet de bronze *N°17*; par des rouelles de plomb et de bronze, dont on ignore l'usage et qu'on a continué à fabriquer pendant la période romaine (*N°19*); par un morceau de cuirasse également en bronze, et par une certaine quantité de monnaies d'électrum, d'argent, de cuivre et de potin, parmi lesquelles il n'en est aucune de bien intéressante, à l'exception d'un exemplaire de la pièce anonyme attribuée, soit aux Aulerci Ebuovices, soit aux Carnutes (1).

(1) Ce serait donc à tort que l'on voudrait juger des dépôts, en général, par telle ou telle observation faite sur l'un d'eux seulement, et par la nature des objets qui pourraient s'y rencontrer. L'étude comparée des principales agglomérations de cendres permet seule d'émettre une opinion vraisemblable.

IV

Nous avons déjà eu l'occasion de constater que rien ne prouvait mieux avec quelle rapidité les Gaulois furent conquis à la civilisation romaine, que les vestiges de toutes sortes, contemporains d'Auguste et de ses successeurs immédiats, qu'on rencontre partout au fond de nos provinces. À Nalliers, ce fait est prouvé, d'une façon irrécusable, par la découverte, au milieu de restes d'habitations construites dans la donnée italique, de beaucoup de monnaies consulaires et des premiers empereurs. Quelques-unes, à fleur de coin, ont été perdues, à coup sûr, bien peu de temps après leur sortie de l'atelier. Parmi elles, nous citerons des deniers des familles Antonia, Julia et Rustia: diverses pièces d'Auguste, d'Agrippa, de Drusus et surtout un grand bronze de Caligula, au revers de la piété d'Assise, d'une conservation merveilleuse.

Une découverte importante d'objets qui datent également de l'époque romaine, a été faite, en 1857, par Mr. Auger. Il a mis au jour, en pratiquant des fouilles dans un champ, situé au sud-ouest du bourg, où sont des substructions romano-gauloises, les restes d'une assez grande habitation, et, tout près de là, les

assises inférieures d'une petite chambre carrée, dont les côtés avaient environ quatre mètres. Cette chambre avait servi de sépulture: car on y trouve des armes, des ustensiles et beaucoup d'autres objets. Dans les décombres environnants plusieurs monnaies gauloises et romaines ont été rencontrées et aucune d'elles n'est postérieure au règne de Claude. Plus loin, à l'une des extrémités du terrain exploré, Mr. Auger a recueilli pourtant quatre petits bronzes de la famille Flavienne, qui portaient le nom de Constantin, de Crispus et de Constance. Reste à décider maintenant si le mobilier du tombeau remontait au 1^{er} siècle ou datait du 4^{ème}. Bien que les renseignements nous fassent un peu défaut sur les circonstances exactes de la trouvaille, nous nous rangerions volontiers à la seconde opinion, surtout à cause de la forme et des dimensions des épées dont les lames sont formées de fer de deux qualités. Celui des tranchants, soudés au corps de lame, est plus doux que le reste, comme l'a constaté un coutelier, à l'examen duquel elles ont été soumises.

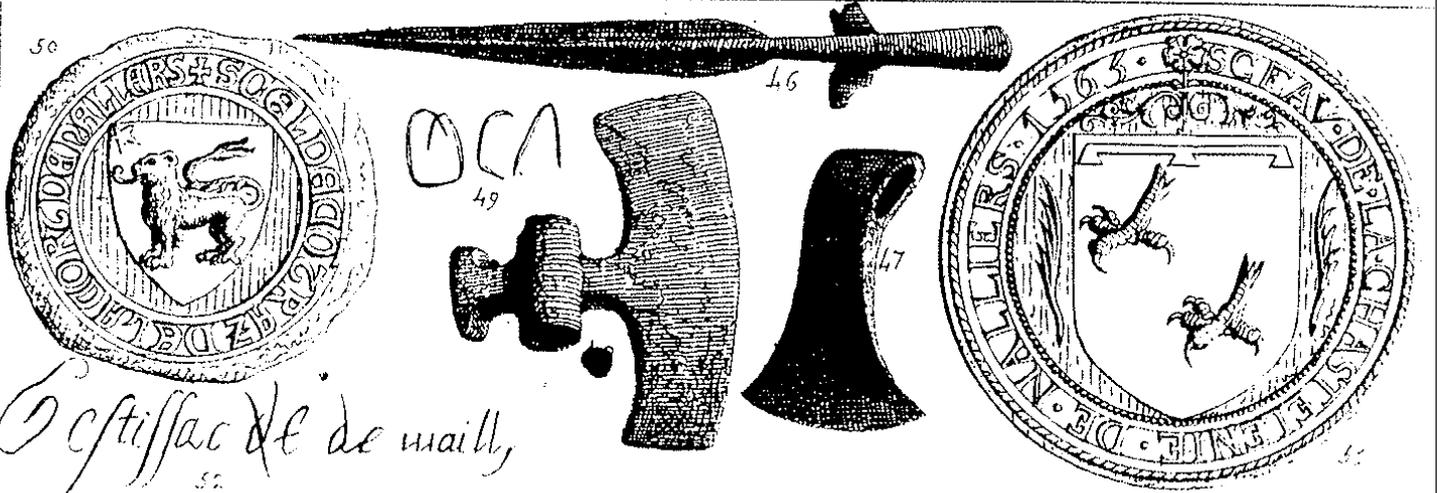
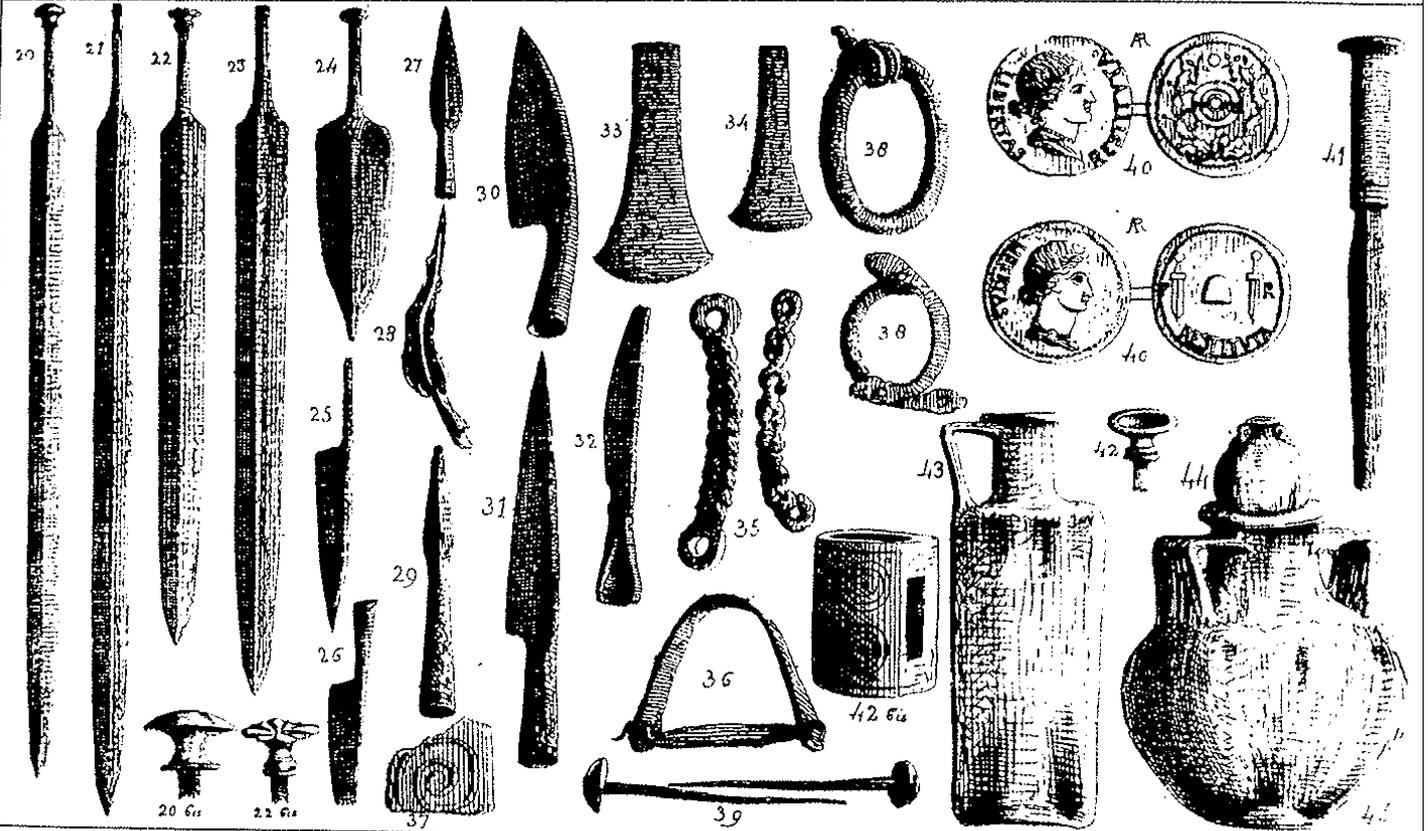
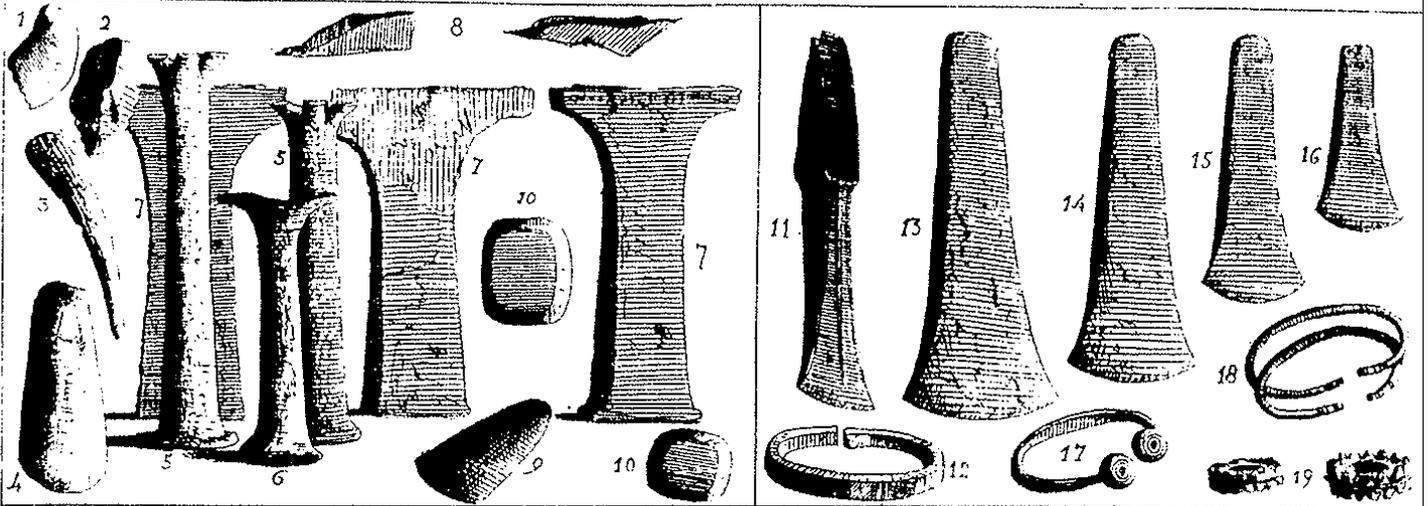
(1) *Descriptif des médailles gauloises faisant partie des collections de la Bibliothèque royale, par Duchalais, page 124, N° 372.*

(2) *Voir l'article "Fontenay", page 7 et celui de Jart*

La description suivante et la gravure de notre collaborateur, exécutée d'après les originaux, vont mettre le lecteur à même de décider de quel côté est la vraisemblance:

- 1° **Épée** (N° 20 de la planche). Lame mince, avec arête médiane, la pointe recoupée à environ 12 cm de son extrémité. Pommeau de cuivre rond et uni et uni, en forme de bouton (N°20 bis). Longueur totale: 80 cm; largeur: 4,2 cm, au talon. La soie triangulaire est longue de 11,5 cm. Plusieurs exemplaires.
- 2° **Lame d'épée brisée et repliée sur elle-même** (N°21) Elle est de forme analogue à la précédente, longueur: 91 cm, largeur:4.1 cm. Plusieurs exemplaires.
- 3° **Épée de ceinture** (N°22) Lame plus épaisse que celles des armes précédentes, allant en diminuant dans toute sa longueur: arête peu saillante; pointe recoupée; pommeau en forme de fleuron (N°22 bis). Longueur: 63 cm; largeur: 4,6 cm. Plusieurs exemplaires. L'une de ces épées à été mise en terre avec son fourreau.
- 4° **Épée de ceinture** (N°23) Lame encore plus lourde et plus large que celle qui vient d'être décrite. Côte saillante dans toute sa longueur; pointe recoupée à une certaine hauteur. La soie ronde est brisée. Longueur:71 cm; largeur: 5,2 cm. Plusieurs exemplaires.
- 5° **Poignard** (°24) Lame tranchante des deux côtés, ayant une côte saillante allant en diminuant du talon de la pointe. Longueur de la soie: 92 cm; de la lame:22 cm; largeur au talon:64 cm.
- 6° **Autre poignard brisé** La lame ne présente point de côte saillante. Pointe renforcée. Longueur de la lame: 20 cm; largeur: 68 cm.
- 7° **Couteau aigu ou secespita** (N°25) Lame renforcée du côté du talon. Longueur: 13 cm; largeur: 29 cm.
- 8° **Autre couteau** N°26) La soie est large e plate. Lame de 10 cm de longueur.
- 9° **Fer de javelot** (N°27) Sans arête médiane. Longueur: 19 cm. La douille en paie brisée devait être plus longue. Plusieurs exemplaires.
- 10° **Fer de javelot de forme allongée** (N°28) Arête médiane très saillante. Longueur:24 cm. Il a été tordu et martelé pour être mis hors service.
- 11° **Fer de javelot de moindre dimension** (N°29) Arête médiane saillante. Renflement près de la douille, a 12 cm de longueur; la pointe a 10 cm.
- 12° **Autre semblable, mais un peu moins grand** Plusieurs exemplaires.
- 13° **Ustensile de campement** (N°30) Sorte de de dolabre analogue à celles dont se servaient les victimaires. Longueur:26 cm.
- 14° **Autre semblable à douille plus large.**
- 15° **Ustensile de campement en forme de coutelas avec douille** (N°31). Longueur: 29 cm.
- 16° **Autre analogue** (N°32). 18 cm de longueur.
- 17° **Hachette sans douille** (N°33). Rappelant celles de l'âge de bronze, gravées au N° 13 à 16 de la planche. Longueur: 17 cm.
- 18° **Hachette plus petite** (N°34). Longueur: 13 cm.
- 19° **Fragments de lames de cuivre** (N°37). Avec clous rivés et ornements estampés en forme de volute, paraissant avoir fait partie d'une cuirasse.
- 20° **Huit gourmettes de mords de chevaux** (N°35). Leur longueur varie de 12 cm à 15 cm.
- 21° **Quatre étriers** (N°36)

Enfin, une certaine quantité d'autres objets, dont la destination est difficile à déterminer, presque tous ayant été brisés avant d'être confiés à la terre. Parmi se trouvent six paies d'anneaux de trois dimensions différentes (N°38). Et, croyons-nous, des débris d'éperons de fer dont le dart était très court. Deux des anneaux sont à double charnière (N°38). Leur diamètre est de 14 cm, 10 cm et 7 cm. Mr. Auger a recueilli, en outre plusieurs larges clous (N°39) et plusieurs crampons ayant dû servir à maintenir ensemble d'épaisses planches de cercueil. Contrairement à la coutume ordinaire, il n'y avait pas de vases de terre dans ce tombeau.



Estissac de de mailly

La plupart des armes et pièces de harnachement avaient été mises hors service. Beaucoup nous sont venues cassées, ébréchées, martelées ou tordues, après avoir été passées au feu.

Comme leur conservation était néanmoins assez bonne, notre collaborateur les a rétablies dans leur état primitif sur la planche, afin de mieux faire juger de leurs dimensions et de leurs formes; d'autant plus qu'il est rare de trouver aussi complet l'équipement militaire de cette époque. Ici, plusieurs guerriers, tués dans un même combat, avaient été enterrés dans une même tombe; ou bien c'était la sépulture d'un chef, dans laquelle on avait déposé une véritable panoplie.

Il est bon de comparer ces armes avec celles du moyen-âge, qui ont été trouvées dans la rivière Vendée. On s'aperçoit aussitôt que les unes et les autres sont conçues dans la même donnée, et que l'ensemble des armes offensives du chevalier des XII et XIIIème siècle différaient peu, en réalité, de celui du soldat romain du temps de Constance. Ainsi, la forme et les proportions de l'épée sont presque les mêmes, si l'on ne tient pas compte de la gorge d'évidement qui apparût sous les derniers Carlovingiens. La pointe des poignards a été renforcée à l'une ou l'autre époque, et les fers des lances ou javelots sont souvent identiques d'aspect. Les invasions germaniques eurent beau apporter quelques armes nouvelles, telles que la francisque, la framée, le scramasaxe, etc., elles ne tardèrent pas à disparaître, pour la plupart, devant la supériorité de celles qui tenaient à la tradition romaine, ou à se modifier de manière à ne pas faire disparate avec les autres.

Parmi les pièces venues du tombeau de Nalliers, il en est trois, présentant chacune deux variantes de fabrication bien moins soignées que les autres. Ce sont les couteaux N° 25 et 26, et les ustensiles de campement N°30, 31, et 32. On les croirait forgés par de simples ouvriers de village; tandis que les épées, poignards, fers de javelots, etc., ont été exécutés avec beaucoup d'habileté.

Une autre sépulture, que nous regrettons encore plus de n'avoir pas explorée nous-même, a été mise au jour en 1859, près de l'Ileau-les-Vases. Elle avait l'apparence d'un petit réduit, formé de cinq briques, et contenait une couche de cendres et d'ossements calcinés. Sur ces cendres étaient une sorte d'épée brisée en cinq morceaux, un manche de couteau en os, également en pièces, quelques bouts de ferraille, et les deux deniers d'argent gravés au N°40 de la planche. Ces deniers, dont les types sont tout républicains, et que nous avons d'abord cru appartenir à la famille consulaire Junia, ont été restitués avec beaucoup de sagacité, par Mr. Cohen, à l'interrègne qui suivit la mort de Néron, en l'an 68 (1). Ils ont dû par conséquent être frappés dans les Gaules immédiatement après la révolte de Vindex. Ce ne sont pas, du reste, les seules médailles de ces temps qui soient sorties du sol de l'Ileau-les-Vases. Nous pouvons encore citer sept moyens bronze de Vitellius, au revers de la victoire dressant un trophée, qu'on y a trouvés empilés dans un trou. On sait que les monnaies de ce dernier empereur, rares presque partout ailleurs, sont assez communes en Poitou. Il n'est, pour ainsi dire aucune collection de la province qui n'en renferme quelques-unes. Pour notre part, nous en avons eu bon nombre, dont trois en or, venant d'Apremont et de Benet. Celles de Galba et d'Othon sont, au contraire, à peu près introuvables chez nous. Cela ne tendit-il pas à prouver que les Pictons ont embrassés le parti de Vitellius dans la guerre civile qui suivit la proclamation de l'empire, le 2 janvier 69 ? S'il en fut ainsi, on doit de même en conclure qu'ils furent partisans de Néron, dont la popularité fut grande en certaines parties de la Gaule, et dont Vitellius fut considéré comme le successeur légitime. Rien n'est indifférent dans les questions historiques. Souvent les plus convaincantes ressortent des circonstances les plus minimes, des moindres faits matériels.

Les cendres de l'Ileau-les-Vases ont fourni aussi à Mr. Marais, leur propriétaire, plusieurs sépultures des siècles suivants, entre autres une du IIIème, découverte à la fin d'octobre 1864, qui contenait quatre vases de verre. Ils ont été gravés aux N° 43,44 et 45 de la planche. Il y avait deux grandes bouteilles carrées. De là vient encore le poignard à manche de bronze gravé au N°41, et le pommeau d'épée N°42 (2).

Les autres points où il existe des ruines romano-gauloises, sont: le Grand-Pré, près du bourg, l'Ile, Nermoux, les Groix-noires, les Cercles, le chiron de Puy-Letard, le champ de la Courpe en Cotine, le Pouzac, le Petit-Croche, les Maindreux, etc... Ces quatre derniers points sont échelonnés le long du "Chemin-Vert". Mr. Auger, qui a soigneusement exploré tous ces lieux, y a partout constaté la présence de tuiles à rebord et de vaisselle de terre cuite. Nous lui devons la connaissance de plusieurs marques de potiers, empreintes sur des fragments de vases rouges, ramassés près du bourg (3). Il a également trouvé le sifflet reproduit au N° 42 Bis, orné de petits ronds concentriques, imprimé avec un fer, après avoir fait ramollir à la vapeur le morceau d'os dont il est formé.

A petite distance du village de Saint-Martin-sous-Mouzeuil, qui dépendait autrefois de Nalliers se voient aussi des vestiges de l'époque romaine. On y a retiré de terre il y a une vingtaine d'années, un dépôt assez considérable de monnaies du III^{ème} siècle, et plus récemment, un aureus d'Anastase.

Le dernier souvenir romano-gaulois que nous ayons à citer est le nom même de Nalliers, qui dérive peut-être de celui de "*Natalis*", porté par l'un de ses anciens propriétaires. Ce nom a dû être "*Natalaria*", d'où l'on a fait "*Nallers*", "*Nalliers*" comme de "*Natuliacum*", on a fait "*Naillac*". On ne possède aucun indice sur le nom antérieur du lieu, qui ne commença à avoir un point central d'habitations qu'après la conquête romaine, la population ayant été disséminée, jusque-là, dans les endroits où sont les dépôts de cendres.

(1) *Description historique des monnaies historiques frappées sous l'empire romain*, tome 1, page 240

(2) Des débris humains, exhumés des cendres de l'Ile, ont été étudiés par Mr. Auger qui a reconnu qu'il avait appartenu à un individu de race noire. Cette découverte, serait on ne peut plus intéressante si l'on pouvait déterminer d'une manière exacte, l'âge de ces débris; mais les renseignements que nous avons recueillis sur leur gisement ne nous ont rien appris de bien précis. L'état des ossements ferait néanmoins croire qu'ils ne remontent pas au-delà des derniers temps de la période romaine.

(3) V. *L'art de terre chez les Poitevins*, page 31.

Mr. Marais a découvert quatre monnaies de billon du X^{ème} siècle, dans les fondations de l'ancien manoir de l'Ileau.

V

Les monuments des périodes mérovingiennes et carlovingiennes sont beaucoup moins nombreux. Ils se réduisent à quelques cercueils de pierre, à une hache (N°47), à une framée (N°46), à une agrafe de fer étamée, et quelques monnaies. Elles suffisent néanmoins pour que la filiation ne soit pas interrompue entre les temps antiques et le moyen-âge proprement dit. Nous n'osons ranger à cette date la seconde hache (N°48), communiqué par l'Abbé Aillery, parce qu'on n'est pas encore fixé sur l'âge des armes de cette forme. Il est un souvenir des mêmes âges, qui n'est pas sans valeur pour déterminer quelle était alors l'importance de Nalliers. Un fie, qui porta, depuis le XVI^{ème} siècle, le nom de la "*Guoguetterie*", de celui de l'un de ses propriétaires, s'appelait antérieurement, comme le constatent plusieurs titres des XIV et XV^{ème} siècle, "*la Tongie*". Or, il y a tout lieu de croire que cette dénomination venait de ce que le domaine en question avait servi de résidence au "*tunginus*" ou centenier du lieu. Ce qui prouve que Nalliers a été, sous les Mérovingiens, le centre d'une juridiction d'ordre inférieur(1).

Les Normands du X^{ème} siècle ont laissé traces de leur passage à Mouzeuil, où quelques-uns d'entre eux ont été enterrés. Les sépultures qu'on leur attribue se compose d'une sorte de fosse circulaire, profonde d'un mètre, dans laquelle ont été déposés plusieurs objets, entre autres un vase de terre blanche non vernie. L'un de ces produits céramiques, conservés dans la collection de Rochebrune, est gravée au N°17 de la planche des *Poteries Poitevines*. Il porte le nom d'oga, qui par sa forme, semble bien scandinave (N°49).

Le premier établissement chrétien de Nalliers fut un petit monastère dont le souvenir s'est conservé par le nom de "*Montreuil*" (*Monasteriolum*), porté encore de nos jours par la maison qui fut le siège de la plus ancienne seigneurie du lieu. L'église, dédiée à Saint-Hilaire, était comprise dans ses dépendances. Une douve régnait autour, englobant un certain nombre d'habitations. Cette enceinte s'appelait "*la Ville*"(2).

(1) "*Tongie*" vient de Tong ou de Tun, qui signifie en vieux saxon village, territoire rural.

(2) Indépendamment de l'église Saint-Hilaire, il y avait, au moyen-âge, plusieurs autres établissements religieux dans la paroisse, savoir:

1° Le prieuré de Saint-Denis-de-Chevrette, dépendant de la chantrerie de Luçon (on y remarque une fuie fort curieuse de la fin du XVIII^{ème} siècle).

2° Le prieuré de Saint-Martin-sous-Mouzeuil, dépendant aussi de Luçon.

3° L'aumonerie Saint-Blaise, dépendant de Saint-Jean de La Rochelle.

4° La chapelle Saint-Pierre, d'origine fort ancienne sans doute, dont l'emplacement n'est pas connu, et qui est mentionnée, comme en ruines dans un document du XIV^{ème} siècle.

5° La chapelle Saint-François sise dans le cimetière.

6° et celle de la Rivière au village de Saint-Martin-sous-Mouzeuil.

Pour tout ce qui concerne l'histoire religieuse de Nalliers, la "*Chronique paroissiale*" rédigée par l'Abbé Aillery, qui est imprimée dans les comptes-rendus de la session du Congrès archéologique de France tenue à Fontenay en 1864.

VI

Montreuil passe en mains laïques, soit sous les Carlovingiens, soit à la suite de invasions normandes; mais, quoique la féodalité en eût fait un fief, il n'en continua pas à payer longtemps une redevance à l'évêque de Poitiers, dont dépendait directement l'église Saint-Hilaire. On trouve encore trace de cette redevance dans le "*Grand-Gaultier*", qui ne fait que reproduire une mention consignée dans un pouillé antérieur, où il est dit que la maison Aimery de Nalliers (mort vers le milieu du XIII^{ème} siècle), payait cinq sole au synode de Saint-Luce (1).

(1) Pouillé du Diocèse de Luçon, par Mr. l'Abbé Aillery, page 58.

On sait peu de choses des premiers seigneurs féodaux de Nalliers, sinon qu'ils paraissent ne pas avoir porté d'autres noms patronymiques que celui de leur fief. Ils eurent, pour successeurs, au milieu du XIII^{ème} siècle, les Chasteigner, par suite du mariage de Gérarde de Nalliers, fille d'Aimery avec Thébaut de Chasteigner, qui possédait déjà l'Ileau. Ce fut probablement alors que Montreuil cessa d'être le fief principal, dont le siège fut transféré au lieu d'habitation du nouveau propriétaire de la châtelierie (2). Le N°50 de la planche reproduit le sceau des contrats aux armes de Guy, petit fils de celui-ci. Il est appendu au bas d'un acte, apporta Nalliers à Savary de Vivone, son mari.

(2) Afin de conserver Montreuil son rang de fief principal, le détenteur du fief de l'Ileau dut au sien, jusqu'à la fin du XV^{ème} siècle, une paire d'éperons dorés à chaque mutation de seigneur.

Les héritiers de ce dernier le conservèrent pendant dix siècles. Il failli pourtant sortir de leurs mains, à la suite de la guerre du *Bien-Public*, et fut confisqué au profit du roi, parrêté du parlement, sur Artus de Vivonne, adhérent des princes ligués, qui l'avaient acheté, le 30 juillet 1463, de Germain de Vivonne, son parent au onzième degré. Mais Louis XI, après avoir fait prendre possession de la châtelierie, le 18 janvier 1466, la donna, au bout de quelques mois à Joachim Rouhault, maréchal de France, qui la vendit presque aussitôt à Germain, son ancien propriétaire. Si court qu'ait été le laps de temps pendant lequel Nalliers fit partie du domaine royal, les habitants en profitèrent pour se faire exempter, moyennant la somme de cent livres, du droit de guet complet et d'estage qu'ils devaient à leur seigneur, ainsi que d'une contribution de mille anguilles, perçue chaque année le jour de la Saint-Denis. Ces bienfaits, quoique octroyés moyennant finance, étaient encore gravés dans le souvenir du peuple plus de cent ans après, ainsi que le constate, dans la mémoire rédigée en 1575, l'un des seigneurs de l'Ileau, qui s'y plaint amèrement de ne plus jouir des mêmes privilèges que ses prédécesseurs (1).



Portrait de Louis XI, sculpté vers 1463, sur pierre de touche, par Laurana (2).

(1) Mémoire de Pierre Escot, seigneur de Nalliers, contre Louis Chasteigner, seigneur d'Abain, rédigé par Pierre Rat.

(2) Cette sculpture, qui fait partie de notre collection, a été exécutée par Laurana, pour servir de modèle au médaillon de bronze du même prince, mais de moindre dimension, qu'on possède de sa main.

Anne de Vivonne, petite fille de Germain, veuve de François de Bourdeille, donna Nalliers, avec la baronnie d'Ardelay, près des Herbiers, à Jean, le plus jeune de ses fils, par son testament en date du 26 mai 1557.

Nous avons dit, en tête de notice, dans quelles circonstances Brantôme acquiesça Nalliers de son frère. À peine furent-ils de retour de leur expédition de Malte, que la transaction fut rompue, et que Jean vendit par procuration, le 11 février 1566 ses domaines du Bas-Poitou à Louis Chasteigner, sieur d'Abain, descendant des anciens propriétaires de l'Ileau, qui ne remplit probablement pas les conditions du marché; car René, l'ainé de la maison de Bourdeille, agissant au nom de son jeune frère, transmit, le 27 juin de la même année, Ardelay, à Antoine Rolland, seigneur de This et des Herbiers, et, deux jours après, Nalliers, à un riche bourgeois, nommé Pierre Escot, sieur de Burgaultier, représenté par Pierre Rat, conseiller au présidial de Poitiers, son gendre. Mais Louis Chasteigner protesta contre ces ventes, et initia un procès qui dura encore en 1576, époque à laquelle il fut nommé par Henri III son ambassadeur à Rome (1).



LOYS CHASTEIGNER
SEIGNEUR D'ABAIN
ET DE LA ROCHEVAZAY.

Grace à Thébaut de Chasteigner, qui possède les cuivres des portraits gravés pour l'histoire de la maison par André Du Chesne, et qui nous a permis d'en faire exécuter un nouveau tirage, nous pouvons donner ici le portrait de cet homme d'état, aussi distingué par ses vertus privées, que son aptitude aux affaires et son goût pour les lettres.

Mr. T. de Chasteigner a bien voulu aussi se dessaisir en notre faveur du portrait original de Brantôme, conservé depuis longtemps au château de Saint-Michel-le-Clous, habitation de ses ancêtres, qui avaient quelques liens de parenté avec l'historien des *"Dames Galantes"*. Celui-ci a été peint à l'âge d'environ quarante-cinq ans, c'est-à-dire vers 1580. Le visage est long et maigre, le teint blême; les cheveux sont châains-clair, ainsi que la barbe qui est peu épaisse. L'œil d'un bleu verdâtre, a de la résolution et de la finesse, et la minceur de la lèvre, légèrement avancée, annonce les allures fanfaronnes du personnage. Le ruban de l'ordre de Saint-Michel descend sur la poitrine.

Le sieur d'Abain qui se trouvait avoir affaire à des gens de robe, perdit son procès, et Nalliers restât à Pierre Escot, dont le nom serait sûrement oublié des descendants de ses vassaux, s'il n'eut été donné à certains gros boudins, faits d'un hachis de lard et d'herbes, fort prisé encore aujourd'hui dans le pays.

Escot eût pour héritière, en 1583, sa fille Catherine femme de Pierre Rat, sieur de Salvart, alors président au présidial de Poitiers, qui, du chef de celle-ci, devint possesseur de l'Ileau, Nalliers, le Breuil-de-Crux (appelé maintenant par corruption *"Belle-de-Crue"*, la Court de Brillouet, la Court de Thiré et Burgaultier. La bourgeoisie, après avoir été longtemps la banquière de l'aristocratie, se pouillait alors peu à peu de ses biens, et préparait ainsi son avènement définitif que favorisait le pouvoir royal. Chaque fois qu'une caste est maîtresse de la terre, et qu'elle a mis son intelligence au niveau de sa richesse, son heure n'est pas loin. Le XIX^{ème} ne sera peut-être pas écoulé, que l'histoire aura enregistré un nouvel exemple de ces révolutions sociales.

(1) tout ce qui concerne les seigneurs de Nalliers au XVI^{ème} siècle est extrait d'un mémoire produit en 1575 par Pierre Rat, gendre d'Escot, contre Louis Chasteigner. Les actes de vente de Nalliers et d'Ardelay par Jean de Bourdeille (juin 1565), sont entre nos mains.

Le domaine de Nalliers sorti des mains de la famille Rat, à la suite de plusieurs procès intentés par Pierre Rat, conseiller au parlement de Paris, fils du président, et à ses héritiers. Il fut vendu aux enchères, le 22 août 1659, et adjugé à maître Jean-Baptiste Deloynes, conseiller au parlement de Metz, qui se fit envoyer en possession le 20 juillet 1660. Le nouvel acquéreur épousa plus tard Gabrielle-Elisabeth Ménardeau, veuve de Denis de Sallo, sieur de la Coudraye de Luçon, conseiller au parlement de Paris, fondateur du *"Journal des savants"*. Ce fut ainsi qu'il devint possesseur de la bibliothèque de docte magistrat, et qu'il put l'installer dans sa vaste demeure de l'Ileau-les-Tours construite en 1672 et 1673, sur l'emplacement d'une petite maison noble, appelée *"Cotine"*, située entre Nalliers et Breuil-de-Crux. Vingt-huit tableaux provenant aussi de la succession de Jean de Sallo, vinrent orner la nouvelle habitation. En voici la liste d'après l'inventaire dressé en 1684:

- 1° Portrait du roi Henri II.
- 2° Autre portrait du roi Henri II.
- 3° Portrait de Louis XII.
- 4° Portrait de Louis XIV.
- 5° Portrait du chancelier Seguier.
- 6° Portrait de Jacques de Sallo.
- 7° Autre portrait de Jacques de Sallo.
- 8° Portrait de Gabrielle Ménardeau.
- 9° Portrait de Colbert.
- 10° Portrait F. de Montholon.
- 11° Portrait de Théophraste Renaudot.
- 12° Portrait du président Danès.
- 13° Portrait d'Anne Viole.
- 14° "Combat Antique" Par Jules Romain.

- 15° *"Sainte-Famille" par Carrache (Annibal).*
- 16° *"Énée" par le Dominiquin.*
- 17° *"La justice et la force" peinture sur bois.*
- 18° *"La justice" par Vouet.*
- 19° *"Saint-Paul prêchant" par Le Bourdon (Sébastien Bourdon).*
- 20° *"Paysage".*
- 21° *"Paysage"*
- 22° *"Fleurs et fruits".*
- 23° *"Chiens"*
- 24° *"Pandore" par Cranache.*
- 25° *"Adonis et Vénus" par Rubens.*
- 26° *"Sortilèges" par Brughel (d'Enfer).*
- 27° *"Le souper d'Emmaüs" par Champagne.*
- 28° *"Actéon" par Titien*

On ne sait ce que sont devenues la plupart de ces précieuses peintures; mais il en est quelques-unes dont on peut suivre la trace depuis Nalliers jusque dans les collections où elles sont conservées aujourd'hui. Voici, du reste, les renseignements que nous avons pu réunir sur elles:

Le portrait du chancelier Pierre Seguier, peint par Lebrun, a été gravé en 1865 par Lenfant, par Nanteuil en 1656 et par Gilles Rousseau.

Jacques de Sallo parle dans une lettre adressée en 1635 à l'un de ses amis de Bas-Poitou, d'un portrait de lui, exécuté par un certain Boudant. Était-ce le même qui se trouvait à l'Ileau-les-Tours?

Michel Lasne a gravé le portrait de Théophraste Renaudot, de Loudun, fondateur de la première gazette politique qui est parue en France.

L'Énée de Dominiquin devait être une répétition ou une copie du tableau de ce maître, conservé au Louvre, où l'on voit le héros troyen sauvant son père Hanchise, après la prise de la ville de Priam. Acheté à Rome, en 1634, par le maréchal de Créquy, il fut vendu à la mort de celui-ci, au cardinal de Richelieu, qui en fit hommage au roi. Ce ne pouvait donc être cet original qui avait recueilli Denis de Sallo.

L'"Adonis" de Rubens est actuellement à Florence. C'est une des meilleures œuvres du grand coloriste flamand. La toile à 1 mètre de largeur sur 0,50 mètre de hauteur.

Le musée de Nantes possède le " Le souper d'Emmaüs" de Philippe de Champagne.

Quant à l'"Actéon" du Titien, il est probable que ce fut, ou la composition de huit figures venue plus tard dans la collection de duc d'Orléans, et qui a pris la place, à l'heure qu'il est, dans celle de lord Ellsmere, à Londres, ou bien la répétition en petit du même sujet, possédée, au XVIIIème siècle, par le prince de Conti.

Il y avait en outre à l'Ileau un buste antique, en bronze de Lucius Verus,, Trouvé peut-être à Nalliers, et une statuette d'Henri IV, de même métal.

À part le mérite artistique de quelques-unes de ces peintures et sculptures, ce que la petite galerie de l'Ileau en réalité, de plus notable, était la réunion, dans un même salon, des portraits de Théophraste Renaudot et de Denis de Sallo, ces deux Poitevins qui furent précurseurs d journalisme moderne. Leurs images, comme égarées au milieu de celles de tous ces rois, devaient pourtant attirer assez peu, alors, l'attention des commensaux des Deloynes; car ils étaient loin de se douter que d'humbles feuilles, dont le cercle d'action était si restreint, naîtrait bientôt une formidable puissance qui, détrônant la lance et le glaive, ferait et déferait à son gré les empires, et pèserait d'un poids énorme dans les destinées des sociétés futures.

Le château, qui recelait ces curiosités de haut goût, avait été meublé avec élégance. Le même inventaire mentionne, entre autres objets de luxe, deux candélabres d'argent de 3 pieds de haut, des tapisseries d'Aubusson, et un grand cabinet incrusté d'argent et d'ivoire, avec reliefs en cuivre doré. Plusieurs appartements du château n'étaient pas achevés en 1684.

Le 18 octobre 1673, Deloynes obtint de Henri de Barillon, évêque et baron de Luçon, son suzerain, de transférer à l'Ileau-les-Tours le siège de la seigneurie, qui, depuis quatre siècles, était à l'Ileau-les-Vases. Mais le fief ainsi constitué ne devait pas rester longtemps dans sa famille. Le 12 novembre 1701, J.B.P. Deloynes, son fils, le vendit à Marie Angélique d'Arcemalle, veuve de J.G. de Rorthais, sieur de Barge, originaire de Saintonge. Les descendants de celui-ci possédèrent l'Ileau-les-Tours jusqu'à la révolution (1).

(1) Les renseignements, relatifs aux XVIIème siècles, ont été puisés dans un dossier de titres originaux, communiqué par Mr. Martineau, notaire à Nalliers.

VII

Après que Montreuil eût cessé d'être le fief principal du lieu, il n'en eût pas moins son existence propre et continua à relever de l'évêque de Poitiers, jusqu'en 1317, époque où, par suite de la création du diocèse de Luçon, il passa dans la mouvance seigneuriale des prélats de ce nouveau siège. Il était alors sorti de la maison des Chasteigner, et était devenu la propriété des Jousseaume, dont l'un a probablement fourni le sujet d'une ballade qui se chante encore à Nalliers. Voici le thème de cette légende rimée:

Jousseaume, est parti pour une guerre lointaine. Il a laissé, sous la garde de sa mère, sa jeune épouse et son fils nouveau-né. À peine a-t-il quitté la contrée, que la marâtre livre secrètement l'enfant au porcher, pour qu'il le jette en pâture aux animaux confiés à ses soins; partage entre ses deux filles les bijoux et les robes de sa bru, puis, la rejetant elle-même au nombre des chambrières, la prépose à la garde des oies du logis. Pendant bien des ans et des jours, l'infortunée va quotidiennement courir la plaine, à la suite de son humble troupeau, et, chaque fois, elle la fait retentir de son chant triste et doux. Après beaucoup d'années, Jousseaume revient enfin rempli d'espairs. Il hâte son coursier vers sa demeure et n'en n'est plus qu'à sept lieues, lorsque le chant frappe son cœur et son oreille. "C'est la voix de ma blonde !", s'écrit-il, et sa course devient plus rapide: mais au lieu de sa femme, il n'a devant lui qu'une petite chambrière en haillons, filant sa quenouille au milieu d'une bande d'oies qui paissent à ses pieds. Un instant après, il entre au manoir. "Ou est ma blonde ?". "Me voici", dit la petite qui l'a suivi. "Ou est notre fils ?". "Ta bonne mère l'a fait manger aux gorettes, et m'a mise dans cet état." Jousseaume encoléré se tourne à ces mots vers la marâtre atterrée. " Si vous n'étiez ma mère, lui dit-il, vous péririez par cette épée; mais comme vous êtes ma mère, vous rôtirez au four!"

L'air fort bien approprié aux paroles, a été recueilli par Mlle. Clémentine Poey d'Avant. Dans la version plus moderne, qui se chante aujourd'hui, la gardeuse d'oies est devenue une *protière* (définition?).

Il est un autre chant très populaire à Nalliers, mais qui ne lui appartient pas en propre. C'est une version de Jean Renaud, l'une des légendes les plus touchantes léguées par le moyen-âge. Nous la donnons comme spécimen du patois du pays.

"Quond Jon Renaud si marié,
À la guerre s'en at été."
"Sa mère, qu'atait au crennau,
Attendait trejou Jon Renaud."

"Quond Jon Renaud de guerre veint,
Oque ses tripes on sa main,
Son estoumac on sen chapeau,
Sen Cûr corvet de sen manteau."

"Men fils, o faaut te réjouï,
Ta femme at accouché d'in fils,
De ma femme, ni de men fils,
Men cûr sarait se réjouï."

"Ma mère, fasez fére in lit,
Tot au pus haaut de quiau logis,
Fasez-lou haaut, fasez lou bas,
Mès que ma mie ontonde pas."

"Strepassé sus le ménit,
Que non m'enterre sus midi."

"Més quond o ai au matin jou,
Que les breillons criant trejou:
Mère, que vût dire ceci,
Que les breillons criant ainsi!"

"Ma feille, o l'est un bes linceu,
Qu'à la buaï a l'ont perdu."
"Quond Jon Renaud arrivera,
Apportera pus beas que ça."

"Més quond all'allit on les champs,
Que les bregères chantant:
Vela la dame de la cour,
Sen homme est mort dompis un jou."

"A sen état, on quiau moument,
Le ne riait meux que le bilauc,
Mère, que vût dire ceci,
Que quies feilles chantant ainsi?"

"Ma feille, o l'est qu'à ve disant,
Que le ner va meux que le bilanc,
Quond Jon Renaud arrivera,
M'abeilleraï bé meux que ça."

Més au logis quond a rontrit,
Les gas portant sen mari."

Et quond o sit sus le ménit,
Paavre Jon Renaud trepassit."

Més quond o sit au matin jou,
Que la cloche sonnait trejou:
Mère, que vût dire ceci,
Que les cloches sonnait ainsi?"

"Ma feille, o l'est in étronger
Dons la ville qui vût ontrer."
"Quand Jon Renaud arrivera,
Porte euverte trejou sera."

"Més quond o sit au matin jou,
Que les valets criant trejou:
Mère, que vût dire ceci,
Que les valets criant ainsi?"

"Ma feille, le chevaau morea
S'étrangliit anit au ratea."
"Quond Jon Renaud arrivera,
G'en améra pus beas que ça."

Mère, que vût dire ceci,
Que quielés gas portant ainsi?"

"Chère feille, o l'est in onfant
Que non porte à baptisement,
"Quond Jon Renaud arrivera,
Tot baptiser onfant faaudra."

"Més à l'église à se rondi,
Voisit le corps de sen mari."
"Ah ! mère, vous m'avez caché
La mort de men Renaud aimé !"

"Adui chateau, radiu plaisi !
Y m'en retourne on men pays."
Dons ten pays si te ton vas,
Ten onfant qui le songnera ?"

"Mère, garderei men onfant
Et l'éleverez saigement.
Veci la clé de men logis,
Et démézyt tot est à li."

"Et le ser même à s'onongit
Et le jou d'omprès trepassit."

Mlle Clémentine Poy d'Avant, a également noté les deux airs sur lesquels se chante Jean Renaud. L'un est connu dans toute la France; l'autre peut être attribué à quelque compositeur rustique de l'endroit. Mais, revenons à Montreuil, que cette digression sur la poésie patoise et la musique champêtre nous a quelque peu fait perdre de vue.

A la fin du XVI^{ème} siècle, Montreuil appartenait à Gabriel Cailhaut, gentilhomme de la chambre du roi. Les armes de ce personnage, qui fit rebâtir la maison en 1593, se voient encore au dessus de la porte d'entrée.

Les autres fiefs, situés dans la circonscription de la paroisse, étaient: "*la Motte*", de Nalliers, "*le Porteau*", "*le Fief-Solacias*" et "*Bapaulme*", "*la Gerberie*", qui appartin à l'historien Jean Besly, "*la Grenouillère*", "*la Goguetterie*" appelée autrefois "*la tongie*", et à Yves Goguet; sieur de la motte de Nalliers, bourgeois de Fontenay, imposa son nom au XVI^{ème} siècle, "*le fief-Buffeteau*", "*la Noue*", dont l'hotel était sur la place de l'Eglise, "*le Champ-Cantaud*", "*le Rivières en Saint-Martin*", etc... Dans la mouvance de la seigneurie de Nalliers, étaient compris, non-seulement la plupart des terres circon-voisines, mais encore divers autres domaines situés en "*Mouzeuil*", Saint-Etienne, Saint-Aubin, Bugné, Chasnay, et Curson. "*Le Fief-joslin*", sis de ce dernier bourg, en Nalliers, se trouvant à proximité du "*Chemin-Vert*", qui paraît avoir été très fréquenté pendant le moyen-âge, des gueux et bohémiens, eu son hôtellerie des *calourets* et des *coquets*, nom qui, dans le langage populaire, servent à désigner les vagabonds. Cet établissement, connu sous le nom de l'Aumône-Saint-Blaise, était situé sur les confins de la paroisse, près du ruisseau de la Corde, qui la sépare de celle de Mouzeuil, et coule au pied de la vieille motte de ce dernier bourg. Le chemin de fontenay à Luçon passe à côté (1). Deux autres lieux de refuge des calourets étaient "*le Porteau*", en Nalliers, dépendant autrefois de la commanderie de Féolette (2), et "*la Maison-Franche*", appelée maintenant "*France*", placée près de Torigny.

La motte de Mouzeuil, dont il vient d'être question, était surmontée jadis, dit la "*Chronique du Langan*", d'une haute cour, qui se voyait de celle de Mareuil. La tradition prétend qu'elle fut rasée par Guy de Geoffroy, comte de Poitou. Quoiqu'il en soit, ce n'est plus qu'un monticule, peut-être d'origine gauloise, entouré de douves. Le quartier voisin se nomme "*les Temples*".

Mouzeuil possédait autrefois un prieuré dépendant des abbés, puis, des évêques de Maillezais, qui le comptait parmi leurs meilleurs bénéfices; sa chapelle, devenue église paroissiale dans le premier tiers du XII^{ème} siècle (3). L'habitation du prieur, bâtie en 1524, offre quelques beaux restes de sculptures d'ornement. Au dessus de l'une des fenêtres de la cour, se voient les armes de Geoffroy de Estissac, l'ami, le protecteur de Rabelais, qui résidait précisément alors à Maillezais, et qui puisa, dans l'intimité de ce prélat, fort amateur de belles constructions, le goût de l'architecture, que l'on suppose avoir été très développé chez lui, pour avoir aussi bien décrit les bâtiments de l'abbaye de Thélème, au chapitre LIII de son "*Gargantua*" (4). La signature de Geoffroy d'Estissac, apposée au bas d'une pièce relative au prieuré, est reproduite au N° 52 de notre planche.

(1) De l'autre côté de la Corde, visà vis de l'Aumône, est le domaine de la Barre, autrefois péage seigneurial érigé en fief.

(2) Ancienne commanderie de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Elle est située dans la commune de Saint-Etienne de Brillouet. On y voit les restes de l'établissement, dont quelques parties datent des XII et XIV^{ème} siècle.

(3) Dans cette église, se trouve une "*descente de croix*" d'une passable facture, signée: Q. BESNARD WEN. ANDEGAV. 1675. Il serait à désirer qu'elle fût sauvée à l'humidité et enlevée de recon où elle court risque de s'en aller par écailles.

(4) Une des cheminées du prieuré de Mouzeuil est gravée sur l'une des planches de détail, qui accompagnent l'article relatif à la "*Renaissance* des arts en Poitou.

IX

Les habitants de Nalliers étaient, comme on le voit, trop proches voisins, pour vivre en bonne intelligence; aussi de nombreuses rivalités n'ont-elles cessé de surgir entre eux depuis des siècles. Maintes fois la justice fut naguère obligée d'intervenir pour calmer leurs querelles. De nos jours, ces inimitiés s'effacent et ne se traduisent plus que par d'innocents quolibets. "Les enfants de Mouzeuil, disent les gens de Nalliers, tétent jusqu'à teize ans, et brident leurs chevaux par la queue." "Vous allez trop souvent à Niort, repartent leurs adversaires, et coupez volontiers votre sardine en quatre." Aller à Niort équivaut à nier un vrai fait. Quant au dernier reproche, il s'adresse à l'économie proverbiale de l'homme de la rive droite de la Corde, qui ne mange pas, crainte de boire, mais qui couche, dit-on, en revanche, sur un lit bourré d'écus. L'un d'eux, dont on va lire l'histoire, est déjà passée, quoique mort depuis peu, dans le domaine de la légende.

Ce n'était pourtant point un avare de l'école d'Harpagon, que Jacques- Charles- Gabriel, dit Jean de Lauspitault; ce fut plutôt l'innocente victime d'une éducation sauvage et bizarre, reçue d'une mère digne du pinceau de Balzac.

Né en 1788, d'une famille de vieille bourgeoisie, dont une branche s'était établie au XVIII^{ème} siècle à Nalliers, il avait dû, très jeune encore, suivre ses parents à Fontenay, où ils cherchaient un refuge contre l'insurrection vendéenne, qu'ils avaient certaines raisons de craindre, quoiqu'elle n'eût pas encore entamée la plaine. La maison de ville des nouveaux venus était étroite et sombre. Le nid semblait fait pour les oiseaux qui étaient accourus s'y cacher. Elle avait le double avantage de s'harmoniser avec leurs habitudes parcimonieuses, et d'abriter, sans éveiller le soupçon, quelque magot clandestin. A côté de la porte pendait cette enseigne: HOMME DE LOYS CONSULTANT. Frappez fort, SVP. L'intérieur, répondait du reste à la devanture. Au bout du corridor s'ouvrait une arrière cour, de quelques pieds carrés, qui fut pendant des années l'unique théâtre des ébats solitaires du pauvre Jean. Mettait-il le pied dans la rue, attiré par le son du tambour ou celui d'une fanfare, et dieu sait combien le chef-lieu de la Vendée était alors rempli de bruits incessants ! Poussé par un vague besoin de sociabilité qui ne se démentit jamais, s'aventurait-il, par hasard, sous la halle, à contempler avec envie les *remports* des bambins du quartier, la citoyenne Lauspitault apparaissait sur l'heure, dressant sa haute taille au milieu des joueurs épouvantés, enlevait comme un fétu, de sa main nerveuse, l'aventureux vagabond, et le réintégrait, sans plus tarder, dans sa cage.

Sous l'influence d'une telle hygiène, "le *petit*", (c'était son nom familial) ne put que pousser en hauteur. Sa charpente osseuse se comporta à la façon de ces plantes étiolées qui végètent à l'ombre entre quatre grands murs.

A quinze ans, il avait cinq pieds cinq pouces, et ses instincts comprimés étaient ceux d'un enfant pouvu d'une intelligence obscure. Les vieillards de Fontenay le voit encore, dans leurs souvenirs, étique et grêle, perché sur ses hautes jambes de grue, suivre d'un pas furtif le chemin de l'école, et jeter des regards inquiets sur tout être vivant qu'il lui fallait croiser au passage.

Mais la révolution avait suivi son cours. L'orage disparu, le Lauspitault s'étaient hâter de regagner les champs. Bientôt après, ils s'installaient dans un coin du vaste manoir de l'Ileau-les-Tours, acquis par eux à beaux deniers comptants. Cinq pièces ayant suffi à loger leurmodeste mobilier, le reste devint le rendez-vous habituel des chats-huants du pays. Situé au milieu d'une immense plaine, et sans autres voisins que les gens d'une ferme, la nouvelle habitation permit à ces ladres fieffés de vivre à leur guise. Un volume suffirait à peine pour enregistrer tous les traits de sordide avarice que la tradition a recueillis. Le régime alimentaire du logis est surtout resté célèbre. Un "*chef d'ail*" cuit sous la cendre, en faisait ordinairement les frais; aux grands jours seulement, un chapon coquard, venu de Belle-de-Crue, rôtissait faute de tourne-broche suspendu par la patte au-devant du foyer., sous la garde de Jean.

Cependant, celui-ci avait atteint l'âge de la conscription, et , malgré son horreur instinctive des armes de guerre, il voyait ses parents disposés à le transformer en héros, quand le sort, plus clément que les auteurs de ces jours, l'exonéra, au moment décisif, du service militaire. Rendu ainsi à la pacifique existence d'un bourgeois de campagne, pour laquelle il se sentait inné, il ne tarda pas à rentrer, en qualité de clerc, en l'étude de M^e Belliard, avoué à Fontenay, afin d'y apprendre quelque peu la pratique des affaires. Ce fut alors que la mère, jugeant que les limites de l'enfance avaient été franchies par "*le petit*", lui imposa le surnom de "*Pithu*", qu'il emporta dans la tombe.

Jean fit donc son entrée dans le monde, muni de ce nouveau sobriquet, de bas de laine rousse et d'un habit bleu barbeau, qui ne tardèrent pas à attirer tous les regards sur son humble personne. L'héritier de l'Ileau-les-Tours ne pouvait d'ailleurs passer inaperçu. Le profil monumental de son gros nez indolent, et la longueur démesurées de ses deux bras noueux pendants à ses côtés, appelèrent en vain le sourire sur les lèvres des jeunes filles: vingt-cinq mille livres de rente, offertes à l'âpre convoitise des mères, le changèrent bien vite en Adonis aux yeux d'azur, dans un temps surtout où la pénurie des épouseurs se faisait vivement sentir; car on était en plein Empire.

Un amour de grisette déjoua plus d'une trame déjà fort adroitement ourdie. Sensible autant que maigre, Pithu vit Justine "*Bon-pied-bon-œil*", l'agaçante fille d'un mercier, et lui livra son coeur. On ne sait trop quel eût été l'issue de cette idylle printanière, si M^{me} de Lauspitault , charitablement avertie par une lettre anonyme, ne fût accourue un beau matin, n'eût pris son fils en croupe, et ne l'eût consigné pour toujours sous le toit paternel.

Pendant des années, notre amoureux fut inconsolable; le rayon de soleil qui avait traversé sa vie lui rendait désormais sa prison plus triste et plus sombre; puis il tomba dans une sorte d'apathie morne. Sous la main de fer de sa mère, son âme perdit tout ressort: si bien que le jour ou il se trouva, aux approches de la cinquantaine, maître absolu de lui-même, ce n'était plus qu'un corps inerte, qu'agitait de temps à autre un reste instinctif de bonhommie inquiète, étouffé bientôt par le souvenir de celle dont l'esprit absolu semblait encore comprimer son être. Grand fut surtout en embarras en face de la richesse. Incapable d'en jouir, il se contenta de jeter, chaque année, le revenu de ses domaines dans le premier coin venu, et continua de végéter comme par le passé. Mr. et Mme. De Lauspitault, morts tous les deux des suites d'une homicide incurie pour leur propre personne, rien ne fut donc changé au régime intérieur de l'Ileau. Seulement le cercle formé chaque soir autour du feu de la cuisine. Le seul appartement où quelques tisons fumâssent dans l'âtre, devint plus étroit. Le matou Brelu alla prendre sa place ordinaire sur les genoux de son maître, tandis que le basset Polignac sommeillait à ses pieds, et que René et Marie, les anciens serviteurs de la famille, écoutaient, à la clarté d'une chandelle de résine, les histoires de fées qu'il se complut dès lors à leur conter. Muet -là, il se sentit pris tout à coup du besoin d'utiliser quelque peu les leçons d'éloquence reçues jadis dans l'étude de M^e. Belliard. On remarqua aussi que les pauvres qui, depuis longtemps, ne fréquentaient plus les abords du château, en suivaient volontiers l'avenue. Parfois même on le surprit franchissant l'enceinte du parc, limites ordinaires de ses anciennes promenades, et flânant dans la campagne; mais les agaceries infortunes de certaines filles sur le retour, lancées à la poursuite de ses écus, le rendirent bientôt plus circonspect, tout en réveillant quelques vellétés matrimoniales qu'on supposait éteintes. Il ne pût pourtant se décider à faire un choix dans le nombreux essaim des concurrentes à sa main. Un premier et frais amour, en consumant son cœur, n'y avait laissé que des cendres.

Sur ces entrefaites, un accident fortuit vint donner un autre cours à ses pensées. Il suivait, un matin, la route de Nalliers, lorsqu'un huissier lui apprit qu'il ferait partie du jury aux prochaines assises. Pour tout autre, ce n'eût été que la perspective d'un service public à remplir, tout au plus, une pénible corvée.

Pour Jean de Lauspitault, ce fut un grave événement. Comment peindre ses angoisses durant la quinzaine qui précéda le redoutable moment du départ; ses perplexités au sujet du costume à revêtir dans une circonstance aussi solennelle? Lui qui, jusque là, n'avait jamais recruté sa toilette que dans l'ancien vestiaire de son père, comment allait-il, ainsi attifé, affronter le grand jour? Après bien des combats intérieurs, il prit enfin une résolution extrême: le tailleur du bourg fût appelé, qui, d'un vieux rideau de drap vert-billard lui fit une vaste lévite. Le lendemain, il se dirigeait vers Bourbon-Vendée, trainé dans le "*navarit*" (1) peint en rouge du berger de la ferme, accommodé par le valet René en grotesque calèche.

L'équipage et le juré eurent, on doit penser, un succès prodigieux. Mais six mois de repos absolu purent à peine rendre ensuite le calme aux sens de Pithu, surexités par les péripéties sans nombre de ce voyage épique, accompli dans les dernières années de sa monarchie de Juillet, et dont le souvenir n'est pas encore effacé. Il en rapporta pourtant, étrange contradiction! Un regain de sociabilité et un abonnement au "*Constitutionnel*", feuille quotidienne qui lui donna des idées plus justes sur les choses de ce monde.

(1) Petite maison roulante où repose le berger, lorsqu'il parque son troupeau la nuit dans la campagne.

Ayant vu, par exemple, dans ce journal, que les plus noirs projets se tramaient contre les conquêtes de 1789, et que le rétablissement de l'ancien régime n'était pas chose impossible à un moment donné, il jugea aussitôt prudent de rédimier son domaine de tous droits féodaux. Pour cela, il se rendit acquéreur de Montreuil, siège de l'ancien fief seigneurial de Nalliers, et se mit en quête des prétentions que l'évêque de Luçon pourrait élever, le cas échéant, comme seigneur suzerain, sur l'Ileau-les-Tours.

Cette acquisition, et la singulière enquête qui s'en suivit, eurent pour résultat de remettre encore une fois notre héros en contact avec ses semblables, et de placer sur son chemin les riant visages de quelques enfants. A leur vue, son âme repliée sur elle-même se sentit plus à l'aise. La sauvagerie n'avait jamais été d'ailleurs chez lui que la bienveillance effarouchée. S'il avait fui les hommes, c'est qu'il les avait sentis hostiles et railleurs, tandis que l'enfance, le devinant simple et bon, allait à sa rencontre sans arrière pensée. Parvenu au déclin d'une vie solitaire et déhéritée de tous plaisirs, il se complût tout à coup aux joies innocentes du jeune âge. Sa physionomie, d'ordinaire si mélancolique, s'épanouissait d'aise rien qu'à voir deux petites filles de six et dix ans bondir folles et rieuses sur les pelouses de son verger, ou lui chanter, de leurs voix fraîches, la parodie de "*Maître Corbeau*". Le mariage de René et Marie célébra vers cette époque, Lui donna surtout occasion de se présenter sous son plus favorable aspect. Un témoin oculaire affirme qu'il y dansa. Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'il dota les nouveaux époux. Une catastrophe inattendue vint remplacer cette éclaircie, qui s'était faite en son ciel, par des ténèbres épaisses. La comédie se prit à tourner au tragique.

Une nuit, c'était celle du 19 au 20 décembre 1853, tout dormait à l'Ileau. Le matin (Gros chien servant ordinairement à garder une cour, à suivre les chevaux, etc...) même de la ferme, seul gardien de logis depuis le trépas du basset Poliniac, était, inexplicable mystère! tombé sous l'empire d'un sommeil léthargique. Tout à coup, un groupe d'individus barbouillés de suie, conduit par un ouvrier qui connaissait les issues, pénètre dans la cour intérieure par une porte condamnée, ouvre la grille de fer, et, proférant des menaces terribles, fait irruption au château, où il trouve, plus mort que vif, l'infortuné Pithu blotti sous son lit. On le consigne dans un angle de l'appartement, sa tête est enveloppée du premier lambeau d'étoffe venu, l'un des assaillants le tient couché en joue avec un fusil sans chien, et la fouille commence. A mesure qu'une somme est découverte au fond des tiroirs, sur les meubles, cachée sous un tas de poussière ou de guenilles, elle est vidée dans trois sacs à blé, bintôt rendus si lourds, que, de chacun, deux hommes ont leur faix. Deux cent mille francs au moins y passent en une heure. L'expédition terminée, la bande reprend le chemin de l'avenue, non sans avoir renouvelé ses injonctions de silence, et se disperse dans l'ombre.

Pithu n'avait rien perdu des divers actes de ce drame. Le hasard avait fait que le voile, qui devait le dérober à sa vue, était un vieux jupon de sa mère, rapiécé, usé jusqu'à la corde, percé comme une écumoire. Il pût donc, tout en déplorant leur perte, supputer à loisir l'étendue de ses richesses, dont il n'avait jamais eu jusque là une idée bien exacte; mais il se garda de dénoncer les auteurs de l'attentat à la vindicte publique, moins par peur de leur vengeance, que du bruit qu'un pareil événement ne pouvait manquer de produire autour de sa personne. Si ceux-ci eussent montré la même prudence, tout porte à croire qu'ils fussent demeurés impunis. Deux jours ne s'étaient pas écoulés, que de vagues rumeurs circulaient dans le public, et, de proche en proche, parvenaient aux oreilles de la justice, qui se hâta d'opérer une descente sur les lieux.

Rien ne put pourtant vaincre le mutisme calculé de Pithu. Il fallut que d'autres indices missent, au bout d'un long temps, sur la trace des coupables, qui se trouvèrent être des habitants de Nalliers, au nombre de six. La plupart de ces malheureux, gens paisibles du reste, avaient subi le fatal ascendant de deux misérables, par qui fut organisé le complot et son exécution dirigée. L'appât immoral et permanent des trésors de l'Ileau, offert sans défense à la convoitise du pauvre, avait achevé de troubler quelques faibles têtes, dans un moment où le blé était fort cher. Qu'un emploi intelligent eût été donné à ces mêmes trésors, et ils eussent fait germer la moralité et le bien-être, là où, délaissés par le sort entre des mains incapables, ils n'ont engendré que la misère et le crime.

L'instruction de l'affaire montra Jean de Lauspitault sous son véritable jour. Lorsque les magistrats pénétrèrent en sa demeure, le spectacle le plus étrange s'offrit à leurs yeux. Partout apparaissaient hideuses les traces de la plus complète incurie. Les vantaux des portes et les volets des fenêtres s'affaissaient sur leurs gonds: des carreaux de papier remplaçaient aux chassises les vitres cassées; le crépi des murs humides tombait par écailles; les planchers cédaient sous les pas des visiteurs alarmés. Au salon, quelques chaises dont le fond s'échappait en brosse, entourait une table boiteuse, tandis qu'une crédence disjointe titubait dans un coin. Plus loin, le parquet d'une pièce immense, ou quelques restes d'une tapisserie d'Aubusson pendaient aux murailles, menaçaient de s'effondrer sous la charge accumulée d'énormes tas de blés moisissés et pouilleux. En fouillant cet effroyable pêle-mêle de loques et d'immondices, on retrouva plusieurs sommes importantes, échappées aux perquisitions des voleurs, et qui gisaient là perdues depuis cinquante années peut-être. Au dehors, même délabrement, même absence de tout soin. " De larges plaques de lèpre jaune marbraient les ardoises brunies et désordonnées des toits, dont les chevrons pourris avaient cédé par place." Le sommet des tours piriformes, mal en équilibre, inquiétait les passants. Dans les douves sans eau, encombrées de broussailles et de ronces, se promenaient gravement, comme ce seigneur de la cour de Henri III devant les façades Du Cerceau, quelques maigres chapons, s'escrimant à l'encontre des rapiettes, faute de grain pour se nourrir. Et au milieu de ce chaos drôlatique, le maître des lieux ahuri et sans voix, répondant par monosyllabes aux questions du juge enquêteur.

Quelques semaines plus tard, le drame se dénouait en cour d'assises, et le bague recevait sa proie. Sur cinq condamnés livrés à cet enfer immonde, un seul devait revoir, au bout de huit années d'expiation, son foyer domestique. Un autre, presque enfant, avait échappé à l'infamie, en mourant à l'hôpital des suites d'une chute, faite une nuit qu'il voulut s'évader de prison.

Jean revin le cœur navré, maudissant ses richesses, sources d'irréparables malheurs, et dont il n'avait su jouir, ni faire bon usage. Pris d'un redoublement de sauvagerie, n'osant plus se montrer à Nalliers, de crainte de rencontrer les enfants et les veuves des condamnés, abandonnés de tous, il s'affaissa peu à peu et tomba dans un état de langueur, qui mina sa constitution vigoureuse, et le conduisit au tombeau. Le jour de

sa mort (9 mars 1956), une femme, qui le vit tout près de sa fin plaça un long cierge allumé à côté de son lit, estimant, d'après une croyance populaire du pays, que, tant que la flamme serait vivante, il ne rendrait pas le dernier soupir. Sollicité par cette clarté subite, le moribond ouvrit les yeux, parut d'abord surpris par pareil luxe de luminaire, puis se rendant compte aussitôt de l'intention de sa garde-malade: "*La chandelle de résine fera bien le même effet,*" dit-il d'une voix éteinte, et, se soulevant par un suprême effort, il éteignit le cierge de son dernier souffle. L'esprit de sa mère hantait son chevet à cette heure solennelle!

Seul le matou Brelu, qu'il avait longtemps nourri, se montra sensible à sa perte. Il ne voulut pas lui survivre et se laissa mourir de faim.

La rimaille publique lui a composé cette épithaphe:

**CI-GÎT MONSIEUR DE LAUSPITAULT,
PROPRIETAIRE DE TROIS CHÂTEAUX:
L'ILEAU, MONTREUIL, ET BELLE-DE-CRU.
ARRÊTE PASSANT, ET L'EUSSE-TU CRU?**

La nouvelle de la mort de Jean ne fut pas plutôt répandue, qu'un combat à coups de procédures s'engagea autour de sa dépouille. Nous avons point à détailler ici les nombreux incidents du procès qui s'ensuivit, et qui couronna si bruyamment cette lamentable histoire; procès ou brilla de tout son éclat l'éloquence de M^e Dufaure, et digne à tous égards de figurer dans les "*Causes célèbres*". Nous ne dirons point non plus quel jour douteux fut porté, à cette occasion, sur les origines de M^{me} de Lauspitault, ni quelles tendances accuse l'arrêt définitif de la Cour, où les signes des temps sont trop nettement formulés pour que nous ne le recommandions pas aux méditations des penseurs à venir. Qu'il nous suffise d'ajouter que, le débat terminé, l'Ileau-les-Tours fut mis à l'encan, vendu à des campagnards avides qui le bouleversèrent de fond en comble, le démolirent pierre à pierre, dans l'espoir d'y trouver le *magot des Pithus*. Sur les ruines, s'élève aujourd'hui une distillerie de betteraves. Là où régnaient si longtemps l'apathie et le silence, s'agite, à l'heure présente, tout un groupe d'actifs travailleurs.

Le prodigieux exemple d'avarice, fourni par les parents du personnage dont nous venons d'esquisser la biographie, est un fait anormal parmi les habitants de Nalliers, quoique puissent en dire les mauvais plaisants du quartier. Chez eux, l'économie est, au contraire, à l'état de vertue, et procède bien moins d'un misérable instinct que la sobriété traditionnelle qu'ils tiennent de leurs pères. Naturellement laborieux et fiers, s'ils ajoutent, avec une inquiète ardeur, le prix du travail du jour à celui de la veille, c'est que ce pécule, amassé sous à sous, leur donnera plus tard l'indépendance en leur livrant la terre. Cette tendance est surtout très prononcée chez l'homme de la plaine. Le huttier du marais élève moins haut ses pensées. Pourvu qu'il est une cabane couverte de chaume pour abriter sa famille, un bateau et des engins de chasse et de pêche pour se procurer sa nourriture quotidienne, une vache qui paise au communal, que lui importe le lendemain! N'a-t-il pas sa vie assurée? Le poisson peuple pour lui les canaux, le bois mort pour son foyer dans les buissons du voisinage, dont les graines et les fruits pouvoient aux besoins de la basse-cour; Le superflu du riche entretient ses brebis, et, quand il a des loisirs, les cabaretiers du bourg lui tiennent en réserve ce claret de cotine, qu'il préfère de beaucoup aux meilleurs crûs.

Ainsi? *Plainauds* et *maraichains*, presque tous journaliers il y a quatre-vingt ans à peine, sont maintenant pour la plupart petits propriétaires. Sur une population d'environ deux mille âmes, un dixième à peine vit uniquement d'un salaire. Quant à la bourgeoisie locale, elle est en nombre imperceptible et date tout au plus du premier empire.

Comme on a pu le voir déjà par ce qui précède, le sol de la commune se divise en plaine et marais.

La plaine est cultivée avec soins; mais le morcellement de la propriété maintient, sur certains points, l'emploi des vieilles méthodes, parce qu'on n'en est pas encore arrivé à remédier aux inconvénients que présente, au point de vue agricole, le régime de l'égalité des partages, qui conduit à la division indéfinie des héritages. La solution de ce problème économique, si redoutable pour l'avenir, serait peut-être moins difficile à trouver qu'on ne semble généralement le penser, si les faiseurs de statistiques, au lieu d'avoir les yeux tournés vers un passé désormais impossible, osaient aborder résolûment en face. L'association des bras pour la culture, et le partage des produits au prorata du capital et du travail, serait tout au moins, en attendant mieux, un remède provisoire.